

Budget 2026 Programme décennal d'immobilisations 2026-2035



Présentation à l'intention des membres
de la Commission sur les finances et
l'administration



Roger Lachance

Service de l'environnement

14 janvier 2026





Plan de la présentation

Organigramme 2026

Faits saillants 2025 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Évolution budgétaire 2025
2. Objectifs 2026
3. Budget 2026
 - a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
 - b. Principaux écarts 2026 vs 2025
 - c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

1. Enjeux
2. Réalisations 2025
3. PDI 2026-2035 par catégories d'actifs
4. Priorités du PDI 2026-2035 : programmes
5. Priorités du PDI 2026-2035 : projets

Période de questions

Organigramme 2026

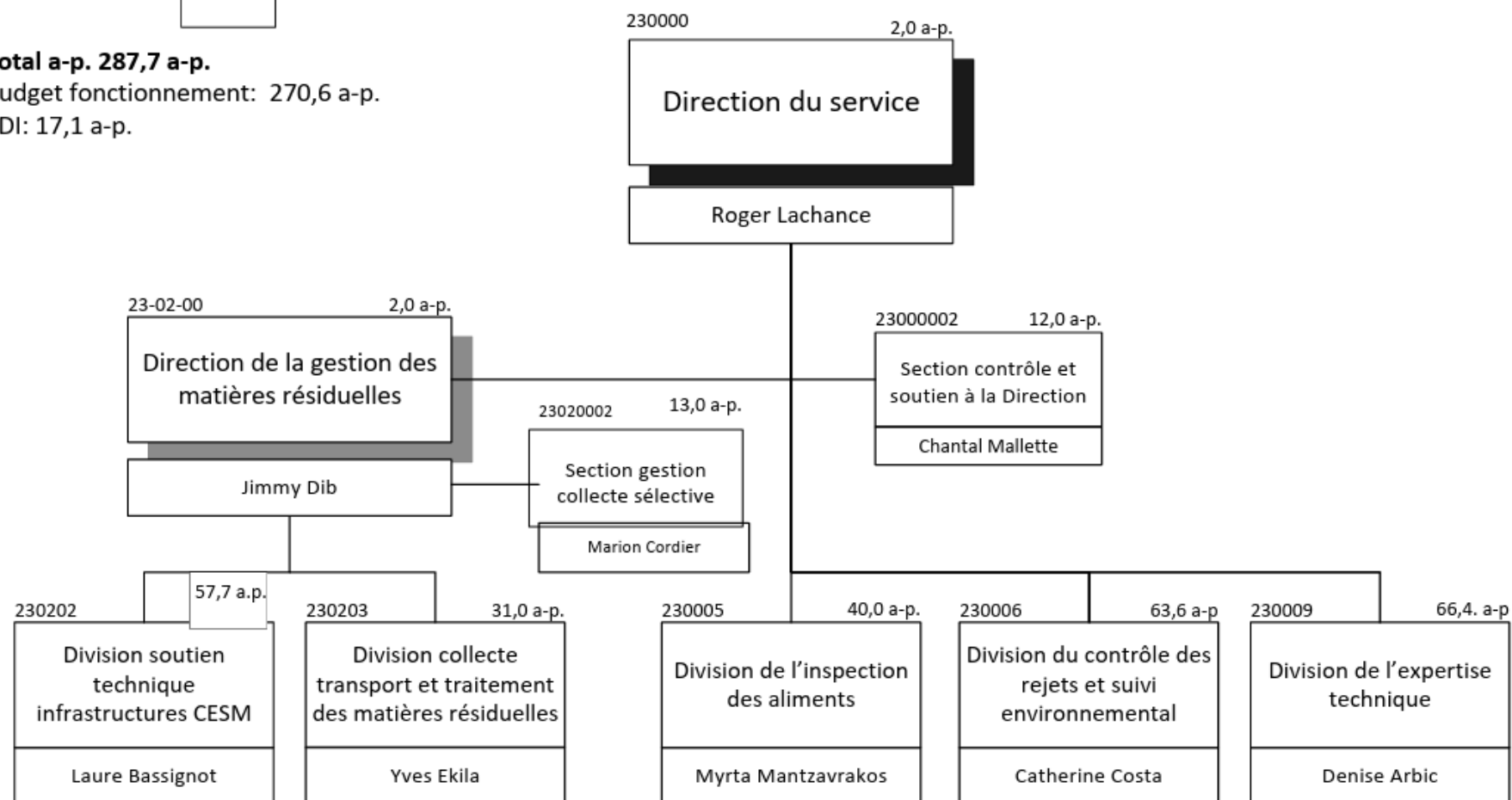
Budget 2026

Service de l'environnement

Total a-p. 287,7 a-p.

Budget fonctionnement: 270,6 a-p.

PDI: 17,1 a-p.



Faits saillants 2025 et impact

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieu de vie de qualité.

Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées (100 % des actions sont initiées, dont 30 % complétées et 37 % réalisées à plus de 80 %).

- Consultation des parties prenantes et rédaction d'un projet préliminaire de mise à jour du Plan d'action 2026-2030 du PDGMR visant à atteindre les objectifs établis pour 2030 tout en tenant compte des orientations gouvernementales et métropolitaines, des différents plans de la Ville ainsi que des recommandations issues du chantier sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la revue des activités.

Réduction à la source

- Continuité du suivi d'application du règlement sur les articles à usage unique (taux de conformité de 94 %, 36 avis d'infraction). Abandon par Transcontinental de la contestation judiciaire du règlement sur les articles publicitaires ;
- Poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces et soutien à la campagne nationale « J'aime manger pas gaspiller » en partenariat avec Recyc-Québec. Processus de co-crédation d'une réglementation pour réduire le gaspillage alimentaire dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) achevé à l'automne 2025 avec le dépôt d'un rapport final. Dépôt aux instances pour une mise en œuvre des solutions réglementaires développées prévue en 2026 visant à maintenir les denrées en surplus dans le circuit pour l'alimentation humaine. 80 parties prenantes internes et externes impliquées ;
- Poursuite de la campagne de sensibilisation au « Zéro déchet ».

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- Collecte des résidus alimentaires désormais offerte à 100 % du territoire montréalais, incluant les immeubles de 9 logements et plus ainsi que les écoles (718) et les ICI (41 647) selon les modalités municipales en vigueur ;

Faits saillants 2025 et impact

Détournement des matières organiques de l'enfouissement (suite)

- Travaux de construction du centre de biométhanisation de Montréal-Est complétés à plus de 99 %, incluant la mise en service des installations. La période de rodage a débuté au 2e semestre de 2025 et se poursuivra au début de 2026 ;
- Centre de compostage de Saint Laurent pleinement opérationnel, plus de 35 000 tonnes ont été compostées. Réception totale de l'ouvrage à venir lorsque les travaux correctifs seront complétés. Parcours éducatif grand public qui permet d'observer tout le processus de compostage du centre en place. Visites ouvertes au grand public débutées au printemps 2025 (environ 25 visites par semestre) ;
- Réalisation du projet pilote financé par le gouvernement fédéral pour stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles multilogements munis d'outils de collecte partagés, dans une approche de changement de comportement. A permis d'identifier et de tester l'efficacité de quatre interventions (différents modes de communication, facilitation du tri) pour augmenter la participation des citoyens qui utilisent des outils de collecte communs (bac brun de 240 L). 60 bâtiments recrutés pour participer au projet et tester les différentes approches développées. Collecte de données terminée et analyse des résultats en cours.

Modernisation de la collecte sélective des matières recyclables

- Conclusion de la vente du Centre de traitement de matières recyclables de Lachine à l'hiver 2025 ;
- Assurer le respect de l'entente de partenariat signée avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) financée 100 % :
 - Équipe créée et fonctionnelle depuis juin 2025 (inspections et activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)), 19 800 inspections réalisées à ce jour (octobre 2025), 11 % des bacs avec contamination évidente. 975 bâtiments multilogements visités avec remise de documentation et accompagnement ;
 - Planification et déploiement d'un projet pilote pour tester un modèle de gestion optimisée des matières générées hors foyer au parc Lafontaine (installation de mobilier test en novembre 2025) ;
 - Travail en partenariat avec ÉEQ et les arrondissements pour tester de nouveaux modes de collecte (ex.: points de dépôts de carton pour les commerces assimilables) ;
 - Suivi assuré auprès de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) dans le cadre du déploiement de la consigne, 22 lieux de retour implantés à ce jour ;
 - Octroi des nouveaux contrats de collecte des matières recyclables débutant le 1er novembre 2025 ou le 1er janvier 2026 permettant d'abaisser les coûts de 6,6 M\$/an.

Faits saillants 2025 et impact

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles

- Poursuite du travail amorcé dans le cadre du chantier sur les matières résiduelles et de la revue des activités et arrimage de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en conséquence en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché :
 - Renouvellement des contrats de collecte/transport pour les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizarre-Sainte-Geneviève et du Plateau Mont-Royal, débutant le 1^{er} novembre 2025. L'espacement de la collecte des ordures, combiné à d'autres leviers d'optimisation tels que l'élargissement des horaires de collecte, la révision des secteurs et des calendriers de collecte ainsi que la mécanisation des services, a permis de générer des économies annuelles de 3,7 M\$. Déploiement d'outils pour la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements ;
 - Partage des retours d'expérience de différentes villes, incluant l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et le projet pilote de Verdun. Pour MHM, l'espacement des collectes des ordures ménagères aux deux semaines indique les résultats suivants : augmentation de l'ordre de 30 % des résidus alimentaires collectés, réduction de l'ordre de 10 % des ordures ménagères collectées, diminution de 28 % des émissions de GES liées à la collecte et au transport et une baisse totale annuelle de 1 191 tonnes de CO₂ ;
 - Revue du règlement sur la collecte des matières résiduelles en collaboration avec l'ensemble des arrondissements et du SAJ, à présenter aux instances au début de 2026.
- Lancement du défi « Stratégies pour détourner les encombrants de l'enfouissement » afin de proposer un service de réception et de valorisation des encombrants récupérés en vue de les détourner de l'élimination. Participation au groupe de travail de Recyc-Québec sur les actions prioritaires du secteur de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), en lien direct avec les travaux municipaux sur une directive interne en élaboration et les mesures à intégrer aux permis de construction/démolition ;
- Actions déployées dans les trois quartiers inclusifs et résilients (QIR) pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ainsi que la propreté des espaces de vie partagés (Saint-Pierre réalisé à 60 %, Nord-Est réalisé à 15 %, Sainte-Marie réalisé à 80 %) ;
- Accompagnement des projets de développement qui s'inscrivent dans une démarche écoquartier (Lachine-Est, Louvain et Namur-Hippodrome). Un guide technique à l'intention des promoteurs immobiliers est accessible depuis septembre 2025 à toutes les équipes de la ville. Ce guide présente les exigences relatives à la gestion des matières résiduelles dans le cadre des demandes de permis pour les nouveaux projets résidentiels ;

Faits saillants 2025 et impact

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- L'étude comparative technico-économique d'un mode de collecte par conteneurs et en porte-à-porte dans Lachine-Est vise à comparer les points de dépôts avec conteneurs enterrés versus la collecte en porte-à-porte avec bacs roulants ou conteneurs. Résultats attendus : identifier les ressources nécessaires pour le déploiement d'un système de collecte qui permet de minimiser l'empreinte au sol et automatise les opérations, avec une possibilité d'application dans d'autres quartiers à forte densité.

Gestion des sols contaminés

- Accompagnement du Service du développement économique dans les projets de développement de l'Est de Montréal. Quatre terrains admissibles au programme en 2025 pour un montant de subvention évalué à 27,7 M\$;
- Accompagnement des services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville et ses activités, en particulier sur les projets stratégiques, incluant l'évaluation de sites en vue de l'installation des habitations modulaires en collaboration avec les services et arrondissements concernés (ancien hippodrome, 50-150 Louvain Ouest). Réhabilitation du site de Solutia complétée permettant également la vente d'une partie du terrain à Hypertec;
- Accompagnement du Service de l'habitation dans le développement de logements sociaux et abordables : traitement de six demandes de versements de subvention, accompagnement de sept dossiers d'acquisition via des ententes signées en vertu du Règlement sur la métropole mixte ou de gré à gré et de quinze dossiers de droits de préemption reçus (quatorze analysés).

Poursuite du mandat d'application réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air, de l'eau, des pesticides et de la salubrité alimentaires. Au 30 septembre, les actions suivantes ont été menées :

Volet air, eau, pesticides

- Révision à la hausse de 1,2 M\$/an du financement de l'Entente sur l'assainissement de l'atmosphère avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
- Révision de la réglementation sur la qualité de l'air (Règlement 2001-10) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal : dépôt et adoption par la CMM d'un projet de règlement modificateur (PRM) à la suite d'un jugement de la cour. Demande d'approbation soumise au MELCCFP.

Faits saillants 2025 et impact

Volet air, eau, pesticides (suite)

- Aménagement d'un laboratoire d'olfactométrie complété afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs;
- Délivrance de 155 permis et autorisation pour des établissements et différents travaux (air et eau), 12 condamnations pour infractions pour un montant de près de 140 000 \$ et traitement de 1180 plaintes;
- Station de mesure de qualité de l'air: Station nomade (26-2) près du Metro Saint-Laurent en opération, incluant les besoins spécifiques du BTER. Installation de la nouvelle station spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier (secteur Pitfield et autoroute 13). Installation d'une station projet « air pointer » à l'angle des rues Curateau et Notre-Dame;
- Pour les pesticides, 101 permis ont été délivrés à des applicateurs commerciaux, 60 lieux de vente ont été inspectés et 5 condamnations ont été prononcées pour un total de 5 000 \$.

Volet inspection des aliments

- Renégociation de l'entente Ville-MAPAQ pour la période 2026-2028, financée à 100 % ;
- Réalisation de 10 955 inspections sur les 13500 prévues d'ici la fin de l'année, augmentation de 5 % de plus qu'à pareille date l'an dernier. Baisse de 4 % des avis d'infractions, baisse de 18 % des constats d'infraction, baisse de 21 % des amendes par rapport à l'an dernier. Traitement de 2386 plaintes incluant 572 toxi-infections en hausse de 1,6 %. Maintien des activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais ;
- Application réglementaire et reddition du compte du Règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique : 30 contraventions émises pour l'absence de pièges à matières grasses, soit 4 fois plus que l'an dernier. Taux de conformité des AUU amélioré, 36 contraventions d'émises, en baisse de 50 %.

Budget de fonctionnement 2026



1. Évolution budgétaire 2025 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	21 977,1	11 502,7	33 479,8
Budget modifié 2025	21 977,1	11 502,7	33 479,8
Prévisions 2025	23 001,4	11 263,8	34 265,2
Surplus (déficit)	1 024,3	(238,9)	785,4
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Outils de collecte des matières recyclables (entente de facturation à EEQ - loi 65)	767,8		767,8
Aide financière (Recyc-Québec) - contenants de collecte des matières organiques résidentielles	412,7		412,7
CTMO Montréal-Est - gaz naturel renouvelable (station d'épuration J-R Marcotte)		(378,4)	(378,4)
Contribution (loi 130) sur l'élimination des matières résiduelles - performance relative des autres municipalités	(177,2)		(177,2)
Écocentres		139,5	139,5
Divers	21,0		21,0
	-		-
	-		-
	1 024,3	(238,9)	785,4

Accroissement des revenus de 6,2 M\$ provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88), non inclus au budget du Service de l'environnement, pour un total de compensation de 42 M\$. Le calcul repose sur les dépenses de 2024.

Depuis le 1er janvier 2025, une entente a été conclue avec Éco Entreprises Québec (EEQ) dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, remplaçant ainsi la Loi 88. Les dépenses liées aux matières recyclables sont désormais compensées à 100 % pour l'année en cours. Le budget des revenus correspondant est intégré au budget du Service des finances pour un total de 50,6 M\$.

Accroissement des revenus de 1,2 M\$ provenant de la tarification des eaux usées, non imputés au budget du Service de l'environnement, pour un total de compensation de 8,8 M\$.

1. Évolution budgétaire 2025 – Dépenses

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2025	115 160,0	108 570,3	223 730,3
Virement budgétaire avec service corporatif	(1 100,0)	1 100,0	-
Révision et optimisation des activités- budget 2025	(158,3)	(163,4)	(321,7)
Réalisation des actions du PDGMR (ISÉ) - soutien aux arrondissements	(1 026,0)		(1 026,0)
Budget modifié 2025	112 875,7	109 506,9	222 382,6
Prévisions 2025	102 643,7	108 286,4	210 930,1
Surplus (déficit)	10 232,0	1 220,5	11 452,5
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Rémunération	21,8	573,7	595,5
			-
Autres familles de dépenses - gestion des matières résiduelles			
Contrats de collecte, transport et traitement des matières résiduelles (indexation, contingences)	6 379,0	881,0	7 260,0
Contrats de collecte et transport - nouveaux contrats (optimisation des modalités des collectes et transports)	826,0		826,0
Contrats de collecte et transport des matières recyclables (nouveaux contrats, changement de lieu de livraison et outils de collectes) (note 1)	3 830,0		3 830,0
Traitement et élimination des matières résiduelles (volume incluant les écocentres)		(1 972,7)	(1 972,7)
Traitement et élimination des matières résiduelles (nouveaux contrats)		(1 047,4)	(1 047,4)
Traitement des résidus organiques alimentaires et mélangés (digestat, report de mise en service CTMO Montréal-Est)		1 125,1	1 125,1
Contributions, communication et études	250,0	595,0	845,0
Virement budgétaire avec service corporatif	(1 100,0)	1 100,0	-
Divers	25,2	(34,2)	(9,0)
	10 232,0	1 220,5	11 452,5

11 Note 1 : Depuis le 1er janvier 2025, une entente a été conclue avec Éco Entreprises Québec (EEQ) dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, remplaçant ainsi la Loi 88. Les dépenses liées aux matières recyclables sont désormais compensées à 100 % pour l'année en cours. Le budget des revenus correspondant est intégré au budget du Service des finances pour un total de 50,6 M\$.

2. Objectifs 2026

Le Service de l'environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l'agglomération des leviers essentiels qui lui permettront non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions prioritaires sont :

Gestion des matières résiduelles

Adopter la mise à jour du Plan d'action 2026-2030 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

Réduction à la source :

- Adopter des mesures menant à l'adoption de nouvelles pratiques par les organismes, commerces, industries et institutions pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaire;
- Promouvoir les pratiques circulaires, incluant le partage, la réparation, le réemploi et la réduction afin d'informer et de sensibiliser la population, en mettant de l'avant des initiatives concrètes telles que les bibliothèques d'outils, les ateliers de réparation de petits électroménagers, les formations en couture ou en menuiserie, ainsi que les plateformes d'échange afin d'informer et mobiliser la population.

Détournement des matières organiques de l'enfouissement :

- Encourager et soutenir le changement de comportement pour augmenter la participation à la collecte des matières organiques et publiciser le Parcours éducatif au CTMO de Saint-Laurent;
- Optimiser le service de collecte mis en place en adaptant les modalités aux besoins et spécificités des différentes clientèles;
- Favoriser l'utilisation locale du compost montréalais produit à partir des matières organiques collectées;
- Produire du gaz naturel renouvelable à partir des résidus alimentaires traités au Centre de biométhanisation de Montréal-Est et alimenter la station d'épuration J-R Marcotte.

2. Objectifs 2026

Mobilisation des parties prenantes :

- Veiller au respect de l'entente de partenariat signée avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ), dans le but d'améliorer la qualité du tri des matières recyclables, de renforcer la participation citoyenne et d'assurer le financement intégral des activités liées à ces matières :
 - Mobiliser l'équipe d'inspection sur le terrain pour cibler les cas de contamination des bacs de récupération, assurer un suivi rapproché des personnes contrevenantes par des actions de sensibilisation ciblée, et, au besoin, procéder à l'émission de constats d'infraction;
 - Veiller à la diffusion de la nouvelle consigne de tri (« contenants, emballages et imprimés ») en déployant des campagnes de communication et de marketing d'envergure, multiplateformes (télévision, radio, affichage), et en menant des opérations de sensibilisation terrain ciblées, notamment dans les bâtiments municipaux, les établissements scolaires et les secteurs où les inspections révèlent des résultats moins satisfaisants ;
 - Accompagner les multilogements de 20 unités et plus dans l'adoption de pratiques conformes au Règlement 16-09;
 - Finaliser le déploiement d'un projet-pilote sur le territoire d'un grand parc, en collaboration avec ÉEQ et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de tester un modèle de gestion optimisée des matières recyclables générées hors foyer;
 - Assurer un suivi auprès de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) dans le cadre du déploiement de la consigne élargie.

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles :

- Accompagner les projets de développement qui s'inscrivent dans une démarche écoquartier quant au mode de gestion des matières résiduelles à privilégier en fonction des spécificités de chaque projet et de leur cadre bâti (Lachine-Est, Louvain et Namur-Hippodrome);
- Finaliser l'étude comparative technico-économique d'un mode de collecte par conteneurs et en porte-à-porte sur un secteur en développement à forte densité;
- Finaliser le déploiement des actions dans les trois secteurs QIR pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ainsi que la propreté des espaces de vie partagés.

2. Objectifs 2026

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite) :

- Poursuivre le déploiement progressif du Système intégré de gestion des matières résiduelles (SIGMR) en poursuivant le développement des outils GAD (autorisation de déversement) et GoGéo (suivi véhiculaire), et en intégrant les volets sur la facturation et l'intelligence d'affaires ;
- Modifier le règlement sur les services de collecte afin d'optimiser les modalités de service et d'assurer le respect des règles de tri ;
- Effectuer une mise à jour du règlement sur l'utilisation des services des écocentres ;
- Poursuivre des projets de recherche de voies de valorisation de matières récupérées dans les réseaux des écocentres montréalais ;
- Finaliser la mise en service du centre de biométhanisation de Montréal-Est et assurer le suivi des opérations des deux centres de traitement des matières organiques ;
- Optimiser le compostage et améliorer la qualité du compost produit au CESM ;
- Réaliser l'implantation des recommandations du chantier sur les matières résiduelles piloté par le SPSPO, dont :
 - Étendre progressivement l'espace des collectes d'ordures ménagères aux deux semaines, selon l'orientation de l'administration ;
 - Étendre les horaires de collectes.
- Cesser les collectes itinérantes de Résidus domestiques dangereux et mobiliser la clientèle vers les différents points de dépôt présents sur le territoire de l'agglomération (garages, pharmacies, commerces, etc.). Maintenir ce service offert aux écocentres et dans les cours de voirie ;
- Revoir les horaires d'ouverture des écocentres.

2. Objectifs 2026

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- Poursuivre les aménagements du parc Frédérick-Back dans l'objectif Montréal 2030 d'enraciner la nature en Ville ;
- Débuter la construction d'un biofiltre pleine grandeur pour la gestion des émissions diffuses de biogaz afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Gestion des sols contaminés

- Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville, tels que les projets stratégiques, et soutenir le Service de développement économique (SDÉ) dans le versement des subventions des programmes de réhabilitation des terrains contaminés ;
- Soutenir le Service de l'habitation et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le développement de logements sociaux et abordables : soit par le traitement des demandes de versements de subvention ou des accompagnements des dossiers d'acquisition ou de construction sur des terrains municipaux ;
- Accompagner le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), les arrondissements et le SDÉ pour offrir un soutien technique et des conseils au développement de l'agriculture urbaine.

Qualité de l'air

- Poursuivre la révision de la réglementation sur la qualité de l'air (Règlement 2001-10) de la CMM applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- Avant le 15 juin, publier et présenter aux parties prenantes le bilan annuel 2025 du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air) ;
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour respecter les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air.

2. Objectifs 2026

Qualité de l'air (suite)

- Mise en opération de la nouvelle station au RSQA spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier (secteur Pitfield et autoroute 13) - station 33 ;
- Dans le cadre des activités du comité de travail composé de la CMM, de la DRSP et du MELCCFP, évaluer les futurs emplacements des stations d'échantillonnage « nomade » et « compacte », dans une perspective d'optimisation du réseau.

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées visant l'élargissement de sa portée en termes de nombre d'entreprises assujetties ;
- Avec les membres de la CMM, poursuivre le travail de révision du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux ;
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel 2025 du RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique) ;
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM.

Pesticides

- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des lieux de vente et des applicateurs commerciaux (interdiction des ventes et émission de permis).



2. Objectifs 2026

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels

- Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs, le CEAEQ et le CCN, quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises ;
- Mettre en place les analyses bactériennes pour les eaux de piscine pour les arrondissements qui le demandent ;
- Mise en service du nouveau laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs ;
- Répondre aux demandes d'analyse recommandées dans la Stratégie Montréalaise de l'eau ;
- Assister l'usine Des Bailleurs dans l'optimisation de la coagulation de l'eau potable ainsi que celle de Pointe-Claire dans le suivi des sous-produits de désinfection ;
- Ajuster les points d'échantillonnage des seize réseaux de distribution d'eau potable en collaboration avec le service de l'eau.

Inspection des aliments

- Mise en place de la nouvelle entente 2026-2028 avec le MAPAQ pour assurer le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération.

2. Budget 2026

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus				Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024			
Conseil municipal	17 793,6	20 521,7	20 719,0	21 448,4	11 263,8	21 977,1	22 510,0
Conseil d'agglomération	9 740,1	9 985,7	10 345,1	11 376,4	23 001,4	11 502,7	12 951,3
Total	27 533,7	30 507,4	31 064,1	32 824,8	34 265,2	33 479,8	35 461,3

(en milliers de dollars)

	Dépenses				Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024			
Conseil municipal	65 194,7	78 591,5	96 223,4	86 681,4	102 643,7	115 001,5	100 103,2
Conseil d'agglomération	83 876,1	94 474,8	110 528,0	111 634,5	108 286,4	108 415,2	116 549,6
Total	149 070,8	173 066,3	206 751,4	198 315,9	210 930,1	223 416,7	216 652,8

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	21 977,1	11 502,7	33 479,8
CTMO Montréal-Est - gaz naturel renouvelable (station d'épuration J-R Marcotte)		229,8	229,8
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles (loi 130)	500,0		500,0
Revue d'unité : Modification de l'entente relative à l'assainissement de l'atmosphère avec le MELCCFP		1 200,0	1 200,0
Divers	32,9	18,8	51,7
Variation totale	532,9	1 448,6	1 981,5
Budget 2026	22 510,0	12 951,3	35 461,3

Revenus dont le budget est prévu au Service des finances :

- Accroissement des revenus de 2,0 M\$ provenant de la tarification des rejets des eaux usées, égouts et cours d'eau pour un total de 9,6 M\$ pour 2026. (3e année de 3).
- Entente signée avec ÉEQ pour la gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. Depuis le 1er janvier 2025, les dépenses liées aux matières recyclables sont compensées à 100 %. Le budget des revenus est de 42,0 M\$ pour 2026 et il sera récurrent en lien avec les dépenses.
- Fin des revenus provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88). Ce mode de compensation est remplacé par la nouvelle entente signée avec ÉEQ.

2. Budget 2026

b) Principaux écarts 2026 vs 2025 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2025	272,6	115 001,5	108 415,2	223 416,7
Rémunération	(2,0)	232,5	428,9	661,4
Gestion des matières résiduelles				
Contrats de collecte, transport, traitement et élimination (indexation, contingences).		(400,7)	591,3	190,7
Traitement et élimination des matières résiduelles (nouveaux contrats)			3 320,8	3 320,8
Traitement des matières organiques			2 553,8	2 553,8
Élimination des ordures ménagères (volume)			1 832,9	1 832,9
Écocentres			729,2	729,2
Revue d'unité				
Contrats de collecte et transport des matières résiduelles (optimisation, contingences).		(6 086,8)		(6 086,8)
Écocentres (horaire) et RDD (collecte itinérante)			(995,0)	(995,0)
Traitement et élimination			(325,5)	(325,5)
Matières recyclables (note 1) Revue d'unité				
Contrats de collecte et transport des matières recyclables (indexation, nouveaux contrats, contingences).		(6 811,7)		(6 811,7)
Outils de collecte des matières recyclables (transfert à EEQ).		(1 800,0)		(1 800,0)
Divers		(31,6)	(2,1)	(33,7)
Variation totale	(2,0)	(14 898,3)	8 134,4	(6 763,9)
Budget 2026	270,6	100 103,2	116 549,6	216 652,8

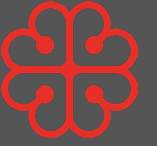
20 Note 1 : Entente signée avec EEQ pour la gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs. À partir du 1er janvier 2025, les dépenses liées aux matières recyclables sont compensées à 100 %. Le budget des revenus a été ajusté en fonction des dépenses de 2026 et il est de 42,0 M\$. Il sera récurrent en lien avec les dépenses.

2. Budget 2026

c) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget comparatif 2024	Budget comparatif 2025**	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de gestion	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0	4 375,5	4 253,7
Sous-total — Cadres	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0	4 375,5	4 253,7
Contremaîtres	118,9	114,5	120,5	121,6	129,3	149,6
Cols blancs	12 946,9	13 490,2	14 100,0	14 247,1	15 455,2	15 899,1
Professionnels	7 975,3	8 121,9	8 645,8	9 329,8	10 382,5	10 683,3
Cols bleus	640,4	664,6	687,7	685,3	696,3	717,0
Gestion des postes vacants	(537,2)	(545,4)	(549,1)	(537,4)	(540,6)	(543,1)
Total	24 403,2	25 266,5	26 517,7	27 465,4	30 530,1	31 159,6

** Création d'une nouvelle équipe (14) pour assurer le suivi des activités liées à la gestion des matières recyclables – engagement requis par l'entente signée avec ÉEQ – dépenses couvertes à 100 % par ÉEQ



Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2026-2035



1. Enjeux

Gestion des matières résiduelles

- Assurer la mise à niveau graduelle des écocentres ;
- Poursuivre le déploiement d'équipements de collecte pour les lieux publics extérieurs en suivant les directives de l'organisme désigné pour la gestion des matières recyclables — ÉEQ ;
- Assurer le déploiement (ou le remplacement) des bacs de matières résiduelles dans les arrondissements concernés ;
- En collaboration avec le SGPI, assurer le suivi pour mener le projet du centre de compostage de Saint-Laurent à la réception finale, tout en continuant d'exploiter le centre ;
- Terminer la mise en service du centre de biométhanisation BEST à Montréal-Est.

Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Poursuivre le remplacement des équipements ayant atteint leur durée de vie utile et servant à l'échantillonnage des rejets industriels, des plans d'eau et de l'air ambiant. Ces échantillonnages servent à la vérification de la conformité à de nombreux règlements touchant l'assainissement de l'air ou des eaux et à la surveillance des milieux récepteurs.

Expertise technique (laboratoires)

- Remplacer les équipements de laboratoire ayant atteint leur durée de vie utile.

Service de l'environnement

- Aggrandir le bâtiment du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) (scénario en cours d'évaluation par le SGPI) afin de relocaliser les équipes du 827, boulevard Crémazie Est, incluant la mise à niveau du laboratoire d'analyses environnementales.



2. Réalisations 2025

Volet protection

Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Achats d'équipements et d'appareils de mesure pour la réalisation de campagnes d'échantillonnage des rejets atmosphériques et des eaux usées provenant d'établissements industriels ainsi que les émissions de contaminants atmosphériques dans l'air ambiant et la qualité des plans d'eau ;
- Poursuite des achats et des installations des équipements nécessaires dans les différentes stations temporaires et permanentes du RSQA ;
- Installation d'une station projet « air pointer » à l'angle des rues Curateau et Notre-Dame. Installation de la station trafic 33 (station trafic NAPS) et fermeture station 28 (Décarie).

Expertise technique

- Relocalisation des équipes du 827, boulevard Crémazie vers le CESM : l'évaluation des besoins est en cours par le SGPI en intégrant les services concernés;
- Construction et aménagement du laboratoire d'olfactométrie complétés. Installation fonctionnelle.

2. Réalisations 2025 (suite)

Volet développement

Gestion des matières résiduelles :

Centre de biométhanisation de Montréal-Est

- Les travaux du bâtiment, des infrastructures extérieures et du procédé sont complétés à plus de 99 %. Les travaux en cours consistent notamment à finaliser la mise en service du bâtiment, du procédé et des infrastructures extérieures.

Centre de compostage de Saint-Laurent

- Centre pleinement opérationnel et il a complété sa première année d'exploitation. Plus de 35 000 tonnes de matières organiques auront été compostées. Optimisation des opérations réalisées par la mise en place de mesures pour améliorer la fluidité des camions lors de la période de pointe automnale associée à la collecte des feuilles mortes ;
- Analyse interne des flux de résidus alimentaires (secteur est) et de matières organiques (secteur ouest) acheminés vers les centres de traitement de matières organiques (CTMO) a été réalisée. Cette démarche visait à identifier les enjeux opérationnels potentiels propres à chacun des sites de traitement municipaux, dans un contexte de croissance et de diversification des sources de matières. Les résultats de cette analyse ont permis d'ajuster les modalités de service pour mieux répondre aux réalités territoriales et aux capacités des infrastructures existantes. Le suivi annuel des flux de matières contribue également à éclairer la planification stratégique de nouvelles infrastructures de traitement, en appui aux objectifs de performance du système de gestion des matières résiduelles.

Centre de biométhanisation de LaSalle

- Réhabilitation environnementale du site complétée ainsi que le nivellement et l'ensemencement. La planification de la construction sur la parcelle A du site est reportée considérant les besoins de capacité de traitement au regard des déploiements prévus et de la progression du taux de participation des citoyens à la collecte des matières organiques.

Centre de biométhanisation de Montréal-Est



Vue aérienne du 6 octobre 2025

Centre de compostage de Saint-Laurent



Vue aérienne du 7 novembre 2024

2. Réalisations 2025 (suite)

Volet développement

Gestion des matières résiduelles (suite) :

Outils de collecte des matières résiduelles

- Remplacement de bacs bruns et noirs dans les 19 arrondissements, selon les besoins locaux;
- Déploiement de bacs bruns pour la collecte des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus;
- Déploiement de bacs noirs pour optimisation de la collecte des ordures ménagères dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro (PIRO) et de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (IBSG).

Outils de collecte hors foyer - matières recyclables

- Collaboration avec ÉEQ pour élaborer des lignes directrices temporaires pour la récupération dans les lieux publics et développement d'un projet-pilote d'installation de mobilier modulaire et innovant au parc Lafontaine (installation du mobilier débutée en 2025 comme pilote et se poursuivra au printemps 2026).

3. PDI 2026-2035 par catégories d'actifs

PDI 2026-2035 : 110,9 M\$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>									
Bâtiments			-			-	-	-	-
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	6 558,0	15 936,0	22 494,0	8 003,0	836,0	8 839,0	14 561,0	16 772,0	31 333,0
Total :	6 558,0	15 936,0	22 494,0	8 003,0	836,0	8 839,0	14 561,0	16 772,0	31 333,0
pourcentage relatif ==>	29,2 %	70,8 %		90,5 %	9,5 %		46,5 %	53,5 %	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<u>CONSEIL AGGLOMÉRATION</u>									
Bâtiments	11 457,0	29 728,0	41 185,0	6 001,0	22 745,0	28 746,0	17 458,0	52 473,0	69 931,0
Ameublement et équipements de bureau	15,0		15,0			-	15,0	-	15,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4 125,0	1 061,0	5 186,0	4 375,0	93,0	4 468,0	8 500,0	1 154,0	9 654,0
Total :	15 597,0	30 789,0	46 386,0	10 376,0	22 838,0	33 214,0	25 973,0	53 627,0	79 600,0
pourcentage relatif ==>	33,6 %	66,4 %		31,2 %	68,8 %		32,6 %	67,4 %	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<u>GLOBAL</u>									
Bâtiments	11 457,0	29 728,0	41 185,0	6 001,0	22 745,0	28 746,0	17 458,0	52 473,0	69 931,0
Ameublement et équipements de bureau	15,0	-	15,0	-	-	-	15,0	-	15,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	10 683,0	16 997,0	27 680,0	12 378,0	929,0	13 307,0	23 061,0	17 926,0	40 987,0
Total :	22 155,0	46 725,0	68 880,0	18 379,0	23 674,0	42 053,0	40 534,0	70 399,0	110 933,0
pourcentage relatif ==>	32,2 %	67,8 %		43,7 %	56,3 %		36,5 %	63,5 %	



3. PDI 2026-2035 par catégories d'actifs (suite)

Ces investissements permettront la poursuite de la mise en œuvre des infrastructures requises pour la valorisation optimale des matières résiduelles tel que prévu dans le PDGMR ainsi que le maintien de la capacité de mesure de l'état de l'environnement.

Des dépenses de 40,5 M\$ (36,5 %) pour la protection de l'actif et de 70,4 M\$ pour le développement (63,5 %).

Après la réalisation des projets d'infrastructures (2032), principalement au niveau de la gestion des matières résiduelles, la proportion du volet « protection » deviendra majoritaire.

4. Priorités du PDI 2026-2035 : programmes

Priorité 1

Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement) :	14,6 M\$
Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales :	7,0 M\$
Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnages de la qualité de l'air :	0,6 M\$
Mise aux normes, protection et réfection des écocentres :	1,0 M\$

Priorité 2

Protection du parc immobilier :	9,9 M\$
---------------------------------	---------

5. Priorités du PDI 2026-2035 : projets

Priorité 1

Conception et construction d'écocentres :	47,2 M\$
Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes):	10,0 M\$
Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827, boul. Crémazie :	7,6 M\$
Centre de biométhanisation - Montréal-Est :	5,3 M\$
Centre de compostage - Saint-Laurent :	0,6 M\$

Priorité 2

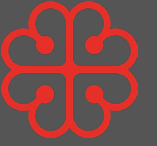
Centre de biométhanisation - LaSalle :	0,4 M\$
--	---------

Priorité 3

Outils collecte hors foyer (déploiement) :	6,7 M\$
--	---------



Période de questions



Annexes

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2025
3. Objectifs et réalisations 2025
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance
2. Indicateurs clés – diversité en emploi – Représentation
3. Indicateurs clés – diversité en emploi – Embauche
4. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets
5. Budget 2026 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
6. Budget 2026 : Dépenses par catégories d'emplois

Annexes - Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

1. PDI 2026-2035 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets par compétences
4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
5. Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035 sur 10 ans
6. Impacts sur le budget de fonctionnement
7. Impacts sociaux et mesures de mitigation
8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
9. Liste des acronymes



1. Mission

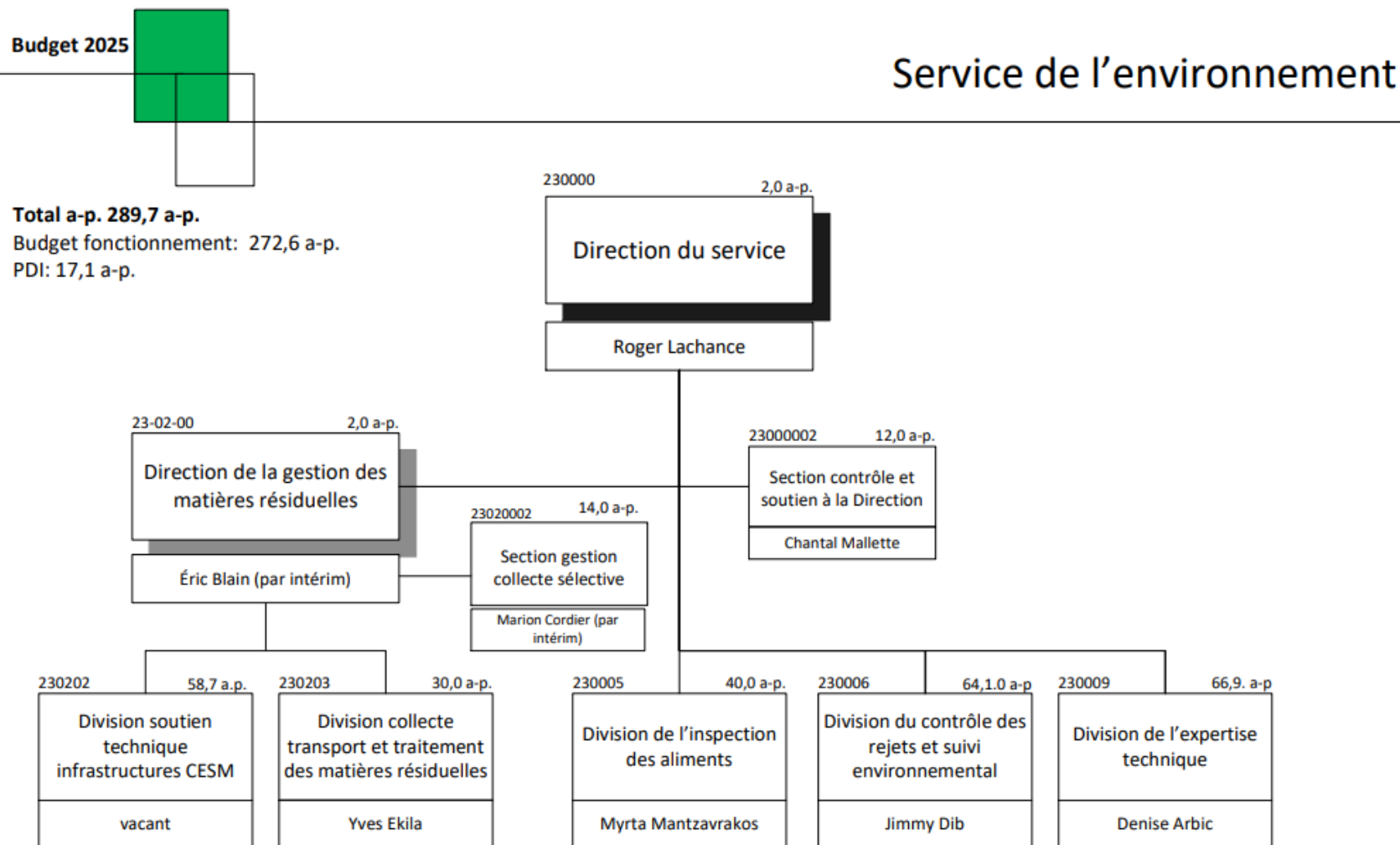
Le Service de l'environnement a pour vision de faire de Montréal une ville avant-gardiste, saine et durable, où l'environnement est au cœur de chaque décision et action. Nous aspirons à offrir à la population une qualité de vie exceptionnelle en faisant de notre ville un modèle d'exemplarité environnementale.

Le Service de l'environnement veut contribuer au BIEN-ÊTRE, à la SANTÉ et à la SÉCURITÉ de la population à travers la création et la préservation des milieux de vie sains, durables et résilients, pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Pour réaliser sa raison d'être, le Service de l'environnement :

- Se positionne comme un leader en environnement en innovant, en adoptant des pratiques exemplaires et en inspirant à l'action pour relever les défis environnementaux et faciliter la transition écologique;
- Accompagne et sensibilise la population ainsi que la Ville à réduire leurs impacts environnementaux;
- Veille à la salubrité et à la conformité des aliments, de l'eau, de l'air et de l'environnement selon les normes réglementaires et environnementales;
- Préviend, encadre et réduit la pollution des milieux de vie et des écosystèmes naturels.

2. Organigramme 2025



3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en œuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées

Réduction à la source

- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'actions visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces et soutenir la campagne nationale « J'aime manger pas gaspiller » en partenariat avec Recyc-Québec. Compléter le mandat de cocréation d'une solution réglementaire visant à maintenir les denrées en surplus dans le circuit pour l'alimentation humaine (entente avec le LICER) :
 - Les messages de la campagne « J'aime manger pas gaspiller », relayée par Recyc-Québec ont été intégrés aux communications de la Ville visant le grand public et le personnel. Le processus de co-création d'une réglementation pour réduire le gaspillage alimentaire dans les industries, les commerces et les institutions s'est achevé à l'automne 2025 avec le dépôt d'un rapport final sur les conclusions des phases de conception et d'expérimentation. Le travail se poursuivra en 2026 par le dépôt des recommandations aux instances visant la mise en œuvre des solutions réglementaires développées dans le cadre de cette démarche.

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- Compléter le déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus ,dans les écoles et accompagnement des autres institutions pour atteindre un taux de desserte de 100 % sur tout le territoire de la Ville de Montréal :
 - La collecte des résidus alimentaires est désormais offerte à 100 % du territoire montréalais, incluant les immeubles de 9 logements et plus ainsi que les écoles. Cette dernière phase de déploiement, menée entre 2020 et 2025, a aussi permis d'étendre le service à 41 647 institutions, commerces et industries (ICI) et 718 écoles, selon les modalités municipales en vigueur.
- Assurer la mise en opération du centre de biométhanisation de Montréal-Est :
 - Les travaux de construction atteignent un niveau d'avancement de plus de 99 %. Les travaux en cours consistent notamment à finaliser la mise en service du bâtiment ainsi que la mise en service du procédé et des infrastructures extérieures. La période de rodage a débuté au 2e semestre de 2025.

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Détournement des matières organiques de l'enfouissement (suite)

- Assurer le suivi des opérations du centre de compostage de Saint-Laurent en vue de la réception totale de l'ouvrage à la fin août 2025. Mettre en place un service d'animation à l'hiver 2025 pour l'accueil de groupes, avec une priorité accordée au secteur scolaire, pour une visite éducative du centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent :
 - Inauguré en octobre 2024, le centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent est pleinement opérationnel et il a fait l'objet d'un suivi en continu de ses activités en 2025. Plus de 35 000 tonnes de matières organiques auront été compostées. La réception totale de l'ouvrage sera prononcée lorsque les travaux correctifs seront complétés. Le centre compte également un parcours éducatif grand public qui permet d'observer tout le processus de compostage de l'usine. Ce parcours est composé d'une salle d'exposition où se déploie un « Grand jeu » qui aborde plusieurs thèmes de la gestion des matières résiduelles, d'une passerelle surplombant les opérations de l'usine et d'une œuvre d'art en deux volets, inspirée du processus de décomposition de la matière organique. Les visites ouvertes au grand public ont commencé au printemps 2025, en ciblant en priorité les groupes scolaires (environ 25 visites par semestre). L'organisme GUÉPE assure les visites guidées.
- Réaliser un projet pilote financé par ECCC pour stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles multilogements munis d'outils de collecte partagés, dans une approche de changement de comportement. Dans le même objectif, mettre en œuvre la stratégie de communication pluriannuelle sur les matières organiques avec l'équipe des communications et de l'expérience citoyenne :
 - Le projet financé par ECCC a permis d'identifier et de tester l'efficacité de quatre interventions pour augmenter la participation des citoyens à la collecte des résidus alimentaires dans des multilogements qui utilisent des outils de collecte communs (bac brun de 240 L). Les stratégies développées touchent la norme sociale, l'empathie et la commodité. Soixante bâtiments ont été recrutés pour participer au projet et tester les différentes approches développées (différents modes de communication, facilitation du tri). La collecte de données s'est poursuivie jusqu'en décembre 2025 et l'analyse des résultats se fera à l'hiver 2026. Les conclusions de ce projet serviront à l'élaboration des prochaines actions pour accroître la participation citoyenne et réduire l'enfouissement des matières générées sur le territoire de l'agglomération.

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Mobilisation des parties prenantes

- Mise en place du nouveau modèle de gouvernance des activités de gestion des matières recyclables dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs et du déploiement de la consigne :
 - Assuré le respect de l'entente de partenariat signée avec ÉEQ dans l'objectif d'améliorer la qualité du tri des matières recyclables et la participation citoyenne (en déployant une équipe dédiée à effectuer des actions d'inspections et d'ISE) et de financer 100 % des activités liées aux matières recyclables ;
 - Équipe créée et fonctionnelle depuis juin 2025 (inspections et activités d'ISE), 19800 inspections réalisées à ce jour, 11 % des bacs avec contamination évidente. 975 bâtiments multilogements visités avec remise de documentation et accompagnement, 92 % utilisent les services de la ville ;
 - Planifié et déployé un projet pilote sur le territoire d'un grand parc avec la collaboration d'ÉEQ pour tester un modèle de gestion optimisée des matières recyclables générées hors foyer au parc Lafontaine (installation de mobilier test en novembre 2025) ;
 - Assuré un suivi auprès de l'AQRCB dans le cadre du déploiement de la consigne, 22 lieux de retour implantés à ce jour. Accompagnement des DAUSE ;
 - Octroi des nouveaux contrats de collecte des matières recyclables ayant débuté le 1er novembre 2025 ou le 1er janvier 2026 selon les modalités de l'entente avec ÉEQ.
- Faire adopter la nouvelle directive de gestion des CRD sur les chantiers municipaux et accompagner les équipes responsables des projets immobiliers par le développement de formations :
 - Le processus menant à l'adoption de la nouvelle directive de gestion des CRD est toujours en cours. Un comité déconstruction DGPI (Direction de la gestion de projets immobiliers) a été formé et est responsable d'assurer la mise en place de moyens adéquats pour appliquer la directive, notamment d'assurer les mises à jour des clauses aux contrats et des processus de la DGPI. Ce comité est également responsable de la formation des gestionnaires de projets.

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Mobilisation des parties prenantes (suite)

- Soutenir le Service de développement économique dans la réalisation de sanctions de la feuille de route en économie circulaire :
 - Le projet de mise à jour du plan d'action 2026-2030 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles est en rédaction et a été élaboré en cohérence avec le Plan d'action 2025-2027 en économie circulaire. Des actions phares portant sur la réglementation, l'exemplarité municipale et l'accélération de l'économie circulaire dans des secteurs d'activités stratégiques ont été inscrites.
- Effectuer une mise à jour des actions du PDGMR pour atteindre les cibles de 2030 avec l'implication des parties prenantes internes à la ville et externes :
 - Le projet de mise à jour du Plan d'action 2026-2030 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles est en rédaction, pour une adoption en 2026. Ce dernier vise à atteindre les objectifs établis pour 2030 tout en tenant compte des orientations gouvernementales et métropolitaines, des différents plans de la Ville ainsi que des recommandations issues du chantier sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la revue des activités. Les parties prenantes internes et externes ont été consultés au printemps 2025.

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles

- Poursuivre le travail amorcé dans le cadre du chantier sur les matières résiduelles et de la revue des activités et arrimer la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en conséquence en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché :
 - Les contrats de collecte/transport pour les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île Bizarre-Sainte-Geneviève et du Plateau Mont-Royal ont été renouvelés pour un début de contrat au 1er novembre 2025. L'espacement de la collecte des ordures, combiné à d'autres leviers d'optimisation tels que l'élargissement des horaires de collecte, la révision des secteurs et des calendriers de collecte et la mécanisation des services, a permis de générer des économies annuelles de 3,7 M\$ pour le renouvellement des contrats de ces trois arrondissements (4 contrats) ;

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Partager les retours d'expérience de différentes villes ayant adopté ces pratiques, incluant l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et le projet pilote de Verdun ;
- Partage des retours d'expérience de différentes villes, incluant l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et le projet pilote de Verdun. Pour MHM, l'espacement des collectes des ordures ménagères aux deux semaines indique les résultats suivants : augmentation de l'ordre de 30 % des résidus alimentaires collectés, réduction de l'ordre de 10 % des ordures ménagères collectées, diminution de 28 % des émissions de GES liées à la collecte et au transport et une baisse totale annuelle de 1 191 tonnes de CO₂.
- Poursuivre l'analyse de la chaîne de valeur des écocentres afin d'optimiser leur fonctionnement pour en réduire les coûts, et planifier les prochaines infrastructures :
 - Développement de nouvelles initiatives basées sur les résultats du pilote à l'écocentre de Lasalle pour soutenir le développement de la filière du réemploi, de la réparation et du démantèlement des encombrants afin de favoriser la circularité de ce flux de matière (ex.: métal, CRD, matelas, polystyrène) ;
 - Lancement du défi « Stratégies pour détourner les encombrants de l'enfouissement » afin de proposer un service de réception et de valorisation des encombrants récupérés en vue de les détourner de l'élimination, par des stratégies de circularité comme le réemploi, la réparation, le démantèlement ou le recyclage. Participation au groupe de travail de Recyc-Québec sur les actions prioritaires du secteur CRD, en lien direct avec les travaux municipaux sur la directive CRD et les mesures à intégrer aux permis de construction/démolition.

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Accompagner les projets de développement qui s'inscrivent dans une démarche écoquartier quant au mode de gestion des matières résiduelles à privilégier en fonction des spécificités de chaque projet et de leur cadre bâti (Lachine-Est, Louvain et Namur-Hippodrome) :
 - Un suivi des trois projets a été assuré afin que la gestion des matières résiduelles soit pensée de façon optimale. Depuis septembre 2025, un guide technique à l'intention des promoteurs immobiliers est accessible à toutes les équipes de la ville. Ce guide présente les exigences relatives à la gestion des matières résiduelles dans le cadre des demandes de permis pour les nouveaux projets résidentiels.
- Réaliser une étude comparative technico-économique d'un mode de collecte par conteneurs et en porte-à-porte sur un secteur en développement à forte densité :
 - L'étude, débutée à l'été 2025, vise à comparer deux options de collecte des matières résiduelles pour l'écoquartier Lachine-Est : les points de dépôts avec conteneurs enterrés versus la collecte en porte-à-porte avec bacs roulants ou conteneurs à chargement avant. Les résultats permettront d'identifier, en 2026, les ressources nécessaires pour le déploiement d'un système de collecte qui permet de minimiser l'empreinte au sol et automatise les opérations, avec une possibilité d'application dans d'autres quartiers à forte densité.
- Déployer des actions dans les trois secteurs QIR pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ainsi que la propreté des espaces de vie partagés :
 - Les trois projets en gestion des matières résiduelles ont été identifiés dans les quartiers ciblés et mis en œuvre graduellement en fonction des partenariats locaux :
 1. QIR Saint-Pierre (réalisé à 60 %) : Le projet vise l'amélioration de la salubrité du secteur par la modification des modalités de collecte des ordures ménagères, l'élaboration des outils de communication adaptés aux caractéristiques de la population du secteur et la responsabilisation des gestionnaires d'immeubles dans la gestion de matières résiduelles ;

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

2. QIR Nord-Est (réalisé à 15 %) : Le projet vise à renforcer la sensibilisation et l'information autour des points d'apport collectifs de matières résiduelles qui desservent le secteur dans le but d'optimiser l'utilisation des conteneurs semi enfouis, d'améliorer la salubrité des lieux et d'augmenter le tri de matières valorisables;
 3. QIR Sainte-Marie (réalisé à 80 %) : Le projet vise la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation adaptées aux résidents et populations vulnérables et l'amélioration de la salubrité du secteur par l'installation d'un point de dépôt volontaire, de type abris-bacs, pour les résidents qui disposent de leurs matières à l'extérieur des horaires de collecte. Le projet vise une typologie variée d'habitations (unifamilial, duplex, multi logements, condos, 5 commerces dont 2 restaurants) et une population diversifiée. À plus long terme, le projet doit permettre de mutualiser les collectes à l'échelle d'un quadrilatère tout en documentant les différentes étapes et les résultats en vue d'une reproductibilité.
- Évaluer la pertinence de l'utilisation du logiciel de gestion d'inventaires des bacs roulants par puces RFID :
 - Un logiciel de gestion de l'inventaire de bacs roulants est utilisé depuis septembre 2022 par l'arrondissement de Ville-Marie. Les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Saint-Léonard ont débuté son utilisation en 2024 et 2025 respectivement. La période de preuve du logiciel se terminera en décembre 2026, une évaluation de la pertinence de leur utilisation sera alors réalisée, à partir de 2027, par le SENV.
 - Poursuivre le déploiement progressif du Système intégré de gestion des matières résiduelles (SIGMR) en intégrant le suivi des camions :
 - Le Système intégré de gestion des matières résiduelles a continué d'être déployé en 2025 avec notamment la poursuite du développement du système GAD (autorisation de déversement) par l'intégration des transports de conteneurs en écocentre et en cours de voirie. La mise en opération du système GoGéo (suivi véhiculaire) a débuté en 2025, 100 % des camions en régie et 35 % des camions privés (en date du 7 octobre) ont été intégrés au système.

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- Supporter la conversion progressive du CESM en grand parc urbain (parc Frédéric-Back) :
 - Le Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) poursuit ses travaux d'aménagement dans le parc Frédéric-Back pour le compte du service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des sports et a fourni en matériaux du terreau, du compost, des sols tamisés produits sur place.
- Planifier l'implantation d'un biofiltre à pleine échelle pour la gestion des émissions diffuses de biogaz sur la base des leçons apprises lors de l'opération, à la suite des excellents résultats du pilote : dégradation de près de 95 % du méthane et potentiel de réduction de 2 % des émissions de GES de la Ville de Montréal :
 - La planification a été complétée. La localisation du biofiltre à pleine échelle a été identifiée, la conception de procédé est complétée et la réalisation des plans et devis sera complétée au début 2026. Les travaux auront lieu en 2026 et s'échelonneront jusqu'en 2027.

Gestion des sols contaminés

- Accompagner le Service du développement économique dans les projets de développement de l'Est de Montréal :
 - Quatre terrains admissibles au programme en 2025 pour un montant de subvention évalué à 27,7 M\$.
- Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville et ses activités en particulier sur les projets stratégiques tels que : le réaménagement du secteur de l'ancienne marina de l'arrondissement Lachine, le déploiement des aménagements au parc Frédéric-Back (Terrasse sud), Secteur assumption Sud Longue Pointe, ancien hippodrome, etc. :

3. Objectifs et réalisations 2025

Gestion des matières résiduelles (suite)

Gestion des sols contaminés (suite)

- Plusieurs sites ont été caractérisés en vue de l'installation des habitations modulaires en collaboration avec les services et arrondissements concernés (ancien hippodrome, 50-150 Louvain Ouest). Des vérifications préalables ont été entreprises pour permettre la caractérisation et la réhabilitation environnementale dans le secteur de la Terrasse sud dans le cadre de l'aménagement du parc Frédérick-Back. La réhabilitation du site de Solutia a été complétée en 2025, permettant également la vente d'une partie du terrain à Hypertec.
- Soutenir le Service de l'habitation dans le développement de logement social et abordable : traitement des demandes de versements de subvention et accompagnement des dossiers d'acquisition des ententes signées en vertu du Règlement sur la métropole mixte. Quinze dossiers de droits de préemption ont été reçus et pris en charge en 2025 dans le cadre de dossiers d'acquisition, en sus des dossiers d'acquisition standards ;
- Soutenir le Service des finances dans l'application des normes comptables 3 260, passif au titre des sites contaminés et 3 280 obligations liées à mise hors service d'immobilisations : évaluations des coûts de réhabilitations à inscrire dans les passifs environnementaux.

Contrôle des rejets et suivi environnemental

Qualité de l'air

- Poursuivre la révision de la réglementation sur la qualité de l'air (Règlement 2001-10) de la CMM applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal :
 - Dépôt et adoption à la CMM le 9 octobre d'un projet de règlement modificateur (PRM) pour répondre à un jugement et apporter des précisions. Demande d'approbation soumise au MELCCFP.
- Avant le 15 juin, publier et présenter aux parties prenantes le bilan annuel (2024) du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air) :
 - Production du bilan annuel et publication sur le site Internet de la Ville.

3. Objectifs et réalisations 2025

Contrôle des rejets et suivi environnemental

Qualité de l'air (suite)

- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air :
 - Du 1er janvier au 30 septembre, le Service a émis 17 permis pour des établissements et 118 permis pour des travaux temporaires (air et eau). Le Service a également réalisé 10 jours de surveillance de caractérisation des émissions atmosphériques et ce, afin de s'assurer de leur conformité (30 jours sont prévus pour l'année). Pour les échantillonnages effectués par le Service, 18 jours d'échantillonnage sont prévus pour l'année 2025. En date du 30 septembre, il y a eu 2 condamnations par rapport au Règlement 15-069.
- Mise en opération de la station nomade du RSQA à son nouvel emplacement (près du métro Saint-Laurent) :
 - Station nomade qui porte maintenant le numéro 26-2, est en opération près du métro Saint-Laurent. Conjointement avec le BTER, achat et opération de micro-capteurs, station météo et préleveur haut débit;
 - Production des données et partage en données ouvertes pour son emplacement précédent.
- Installation et mise en opération de la nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier (secteur Pitfield et autoroute 13) :
 - Installation à l'automne de la nouvelle station trafic, station 33, (secteur Pitfield et autoroute 13).
- Dans le cadre des activités du comité de travail composé de la CMM, de la DRSP et du MELCCFP, évaluer les futurs emplacements des stations d'échantillonnage « nomade » et « compacte » :
 - Emplacements établis jusqu'en 2027.

3. Objectifs et réalisations 2025

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées visant l'élargissement de sa portée en termes de nombre d'entreprises assujetties :
 - Poursuite de la réflexion pour l'élargissement de la portée réglementaire.
- Avec les membres de la CMM, poursuivre le travail de révision du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux :
 - Participation à des échanges techniques avec les membres de la CMM pour la révision du Règlement 2008-47.
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2024) du RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique) :
 - Production du bilan annuel et publication sur le site Internet de la Ville;
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM :
 - Du 1er janvier au 30 septembre, le Service a émis 20 permis pour des établissements et 118 permis pour des travaux temporaires (air et eau), a prélevé 397 échantillons d'effluents industriels afin de s'assurer de leur conformité (479 échantillons sont prévus pour 2025) et 491 échantillons pour la tarification des eaux (517 sont prévus pour 2025) . En date du 30 septembre, il y a eu 10 condamnations par rapport au Règlement 2008-47 (139 500 \$).

Pesticides

- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements concernés (interdiction des ventes et émissions de permis) :
 - Du 1er janvier au 30 septembre, le Service a émis 101 permis pour des applicateurs commerciaux et inspecté 60 lieux de vente. En date du 30 septembre, il y a eu 5 condamnations par rapport au Règlement 21-041 (5 000 \$).

3. Objectifs et réalisations 2025

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiel

- Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs le CEAEQ et le CCN quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises :
 - Accréditations maintenues avec succès.
- Mettre en place un laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs :
 - Travaux d'implantation et mise en service d'un laboratoire d'olfactométrie complété ainsi que la formation et le développement de la méthode d'analyse ;

Inspection des aliments

- Réaliser l'entente Ville-MAPAQ 2025 et négocier une nouvelle entente pour les années subséquentes :
 - À la fin de septembre 2025, 10 955 inspections de réalisées, soit 5 % de plus qu'à pareille date l'an dernier.
- Maintenir les activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais :
 - Inspections réalisées dans les délais, baisse de 4 % des avis d'infractions, baisse de 18 % des constats d'infraction, baisse de 21 % des amendes par rapport à l'an dernier. 2 386 plaintes incluant 572 toxi-infections de traitées, hausse générale de 1,6 %. 2238 échantillons de prélevés, 11 330 analyses réalisées par la DET, soit 5 % plus d'analyses que l'an dernier.
- Assurer l'application réglementaire et la reddition du compte de l'article 4b) du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique :
 - En 2025, à la fin de septembre, 30 contraventions émises pour l'absence de pièges à matières grasses, soit 4 fois plus que l'an dernier. Le taux de conformité des AUU s'étant amélioré, 36 contraventions d'émises, soit moitié moins que l'an dernier.

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

	2023	2024	2025
Nombre de lésions			
☐ Avec perte de temps	4	5	6
☐ Sans perte de temps	11	19	17
Taux de fréquence	2,96	3,57	4,07
Taux de gravité	81	157	277

Données au 30 septembre 2025



Annexes

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service

Gestion des matières résiduelles

- Taux de diversion de l'enfouissement;
- Taux de génération de matières résiduelles par habitant et par an;
- Taux de récupération de matières recyclables;
- Taux de récupération des matières organiques;
- Taux de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Coût de valorisation des matières recyclables;
- Coût de valorisation des matières organiques;
- Coût de l'enfouissement (élimination) d'ordures ménagères.

Expertise - sols contaminés

- Sols contaminés - Traitement des demandes des unités d'affaires pour les sols contaminés;
- Sols contaminés - Traitement des demandes d'accès à l'information.

Inspection des aliments

- Délai de transfert des poursuites aux procureurs par rapport à la cible;

1. Indicateurs de performance du service (suite)

Inspection des aliments (suite)

- Pourcentage du temps des inspecteurs passé en inspection;
- Demandes d'accès à l'information par rapport à la cible.

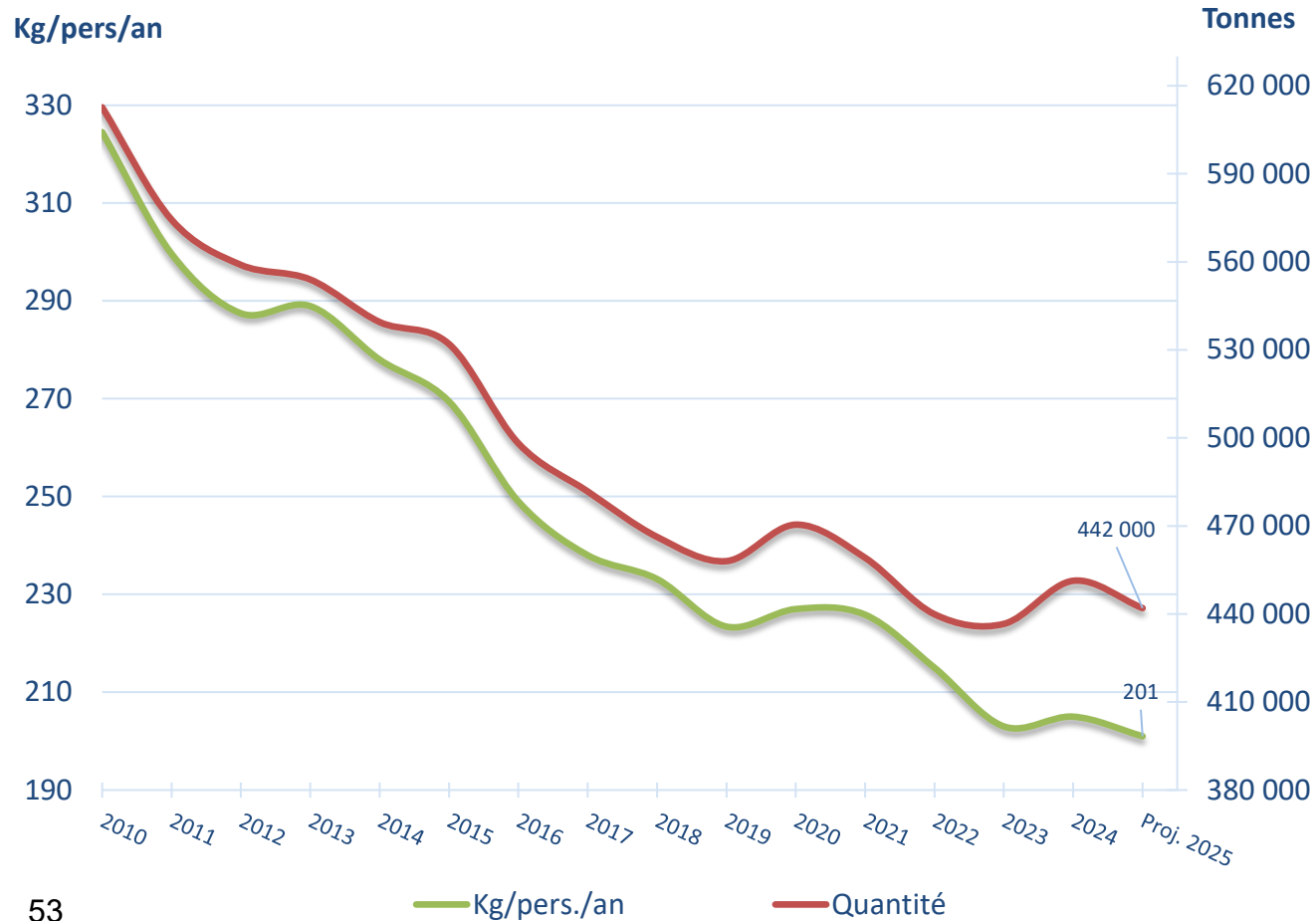
Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Ratio des poursuites déposées versus les poursuites recommandées;
- Pourcentage des plaintes prises en charge dans les 24 heures;
- Pourcentage des plaintes dont le retour au plaignant est fait dans les 10 jours;
- Pourcentage d'inspections réalisées dans les délais prévus;
- RSQA - Pourcentage des étalonnages réalisés en fonction du nombre planifié.

Expertise technique

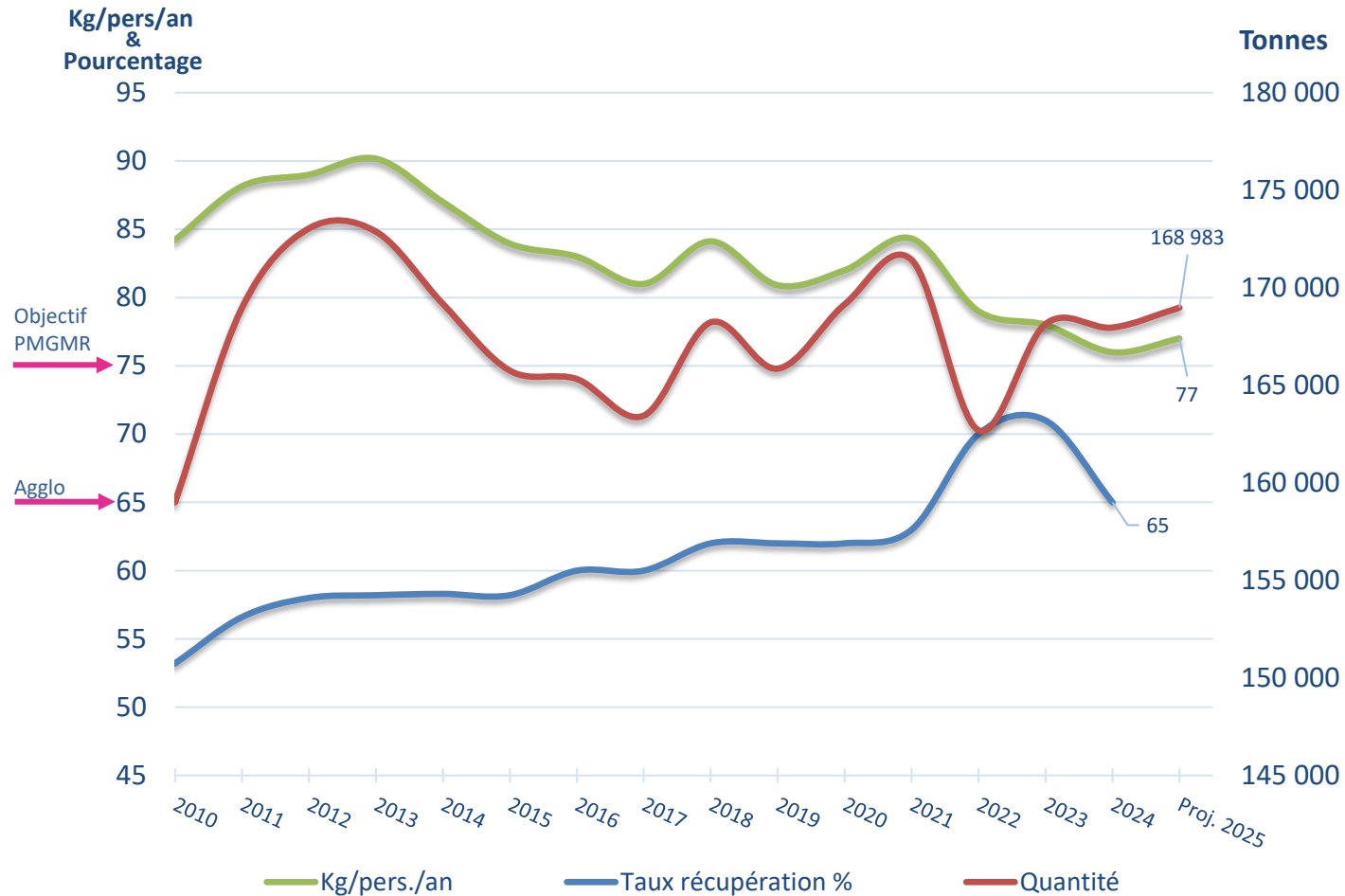
- Expertise technique (section Des Baillets) : délai de réponse aux plaintes reçues par GDC;
- Pourcentage de réalisation des analyses dans les délais.

1. Indicateurs clés du Service – Génération d'ordures ménagères



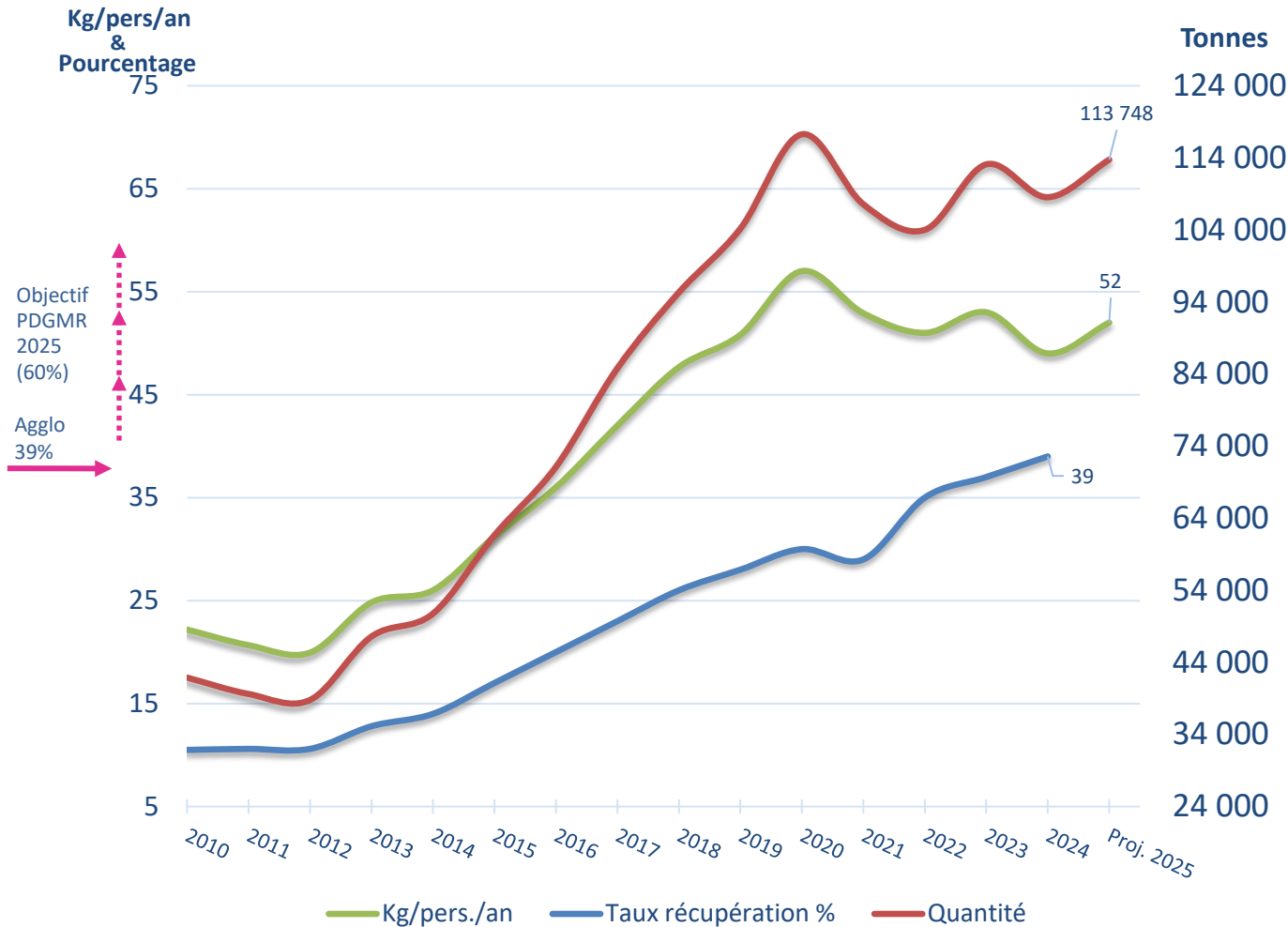
- Diminution régulière de la quantité d'ordures ménagères générées depuis 2010, ce qui rejoint l'objectif du PDGMR (objectif: baisse de la génération totale de matières résiduelles de 10 kg/pers/an).
- Accélération de la baisse des quantités entre 2015 et 2019 grâce à l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et moins. Stagnation du tonnage collecté en 2021 et 2022 en raison du contexte pandémique. Légère tendance générale à la baisse depuis 2020 avec la mise en place d'une stratégie de déploiement dans les immeubles de 9 logements et plus. Ce déploiement sera terminé à la fin de 2025.
- Diminution anticipée de 4 kg/pers/an entre 2024 et 2025 qui s'expliquerait par une croissance de la population résidant en multilogements, catégorie de bâtiment pour laquelle la génération de matières résiduelles est en général inférieure à la moyenne.
- Accroissement de la population de 2,7 % entre 2024 et 2025. Entre 2019 et 2023, le taux de croissance annuelle variait entre -2 % et 1 %.

1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération de matières recyclables



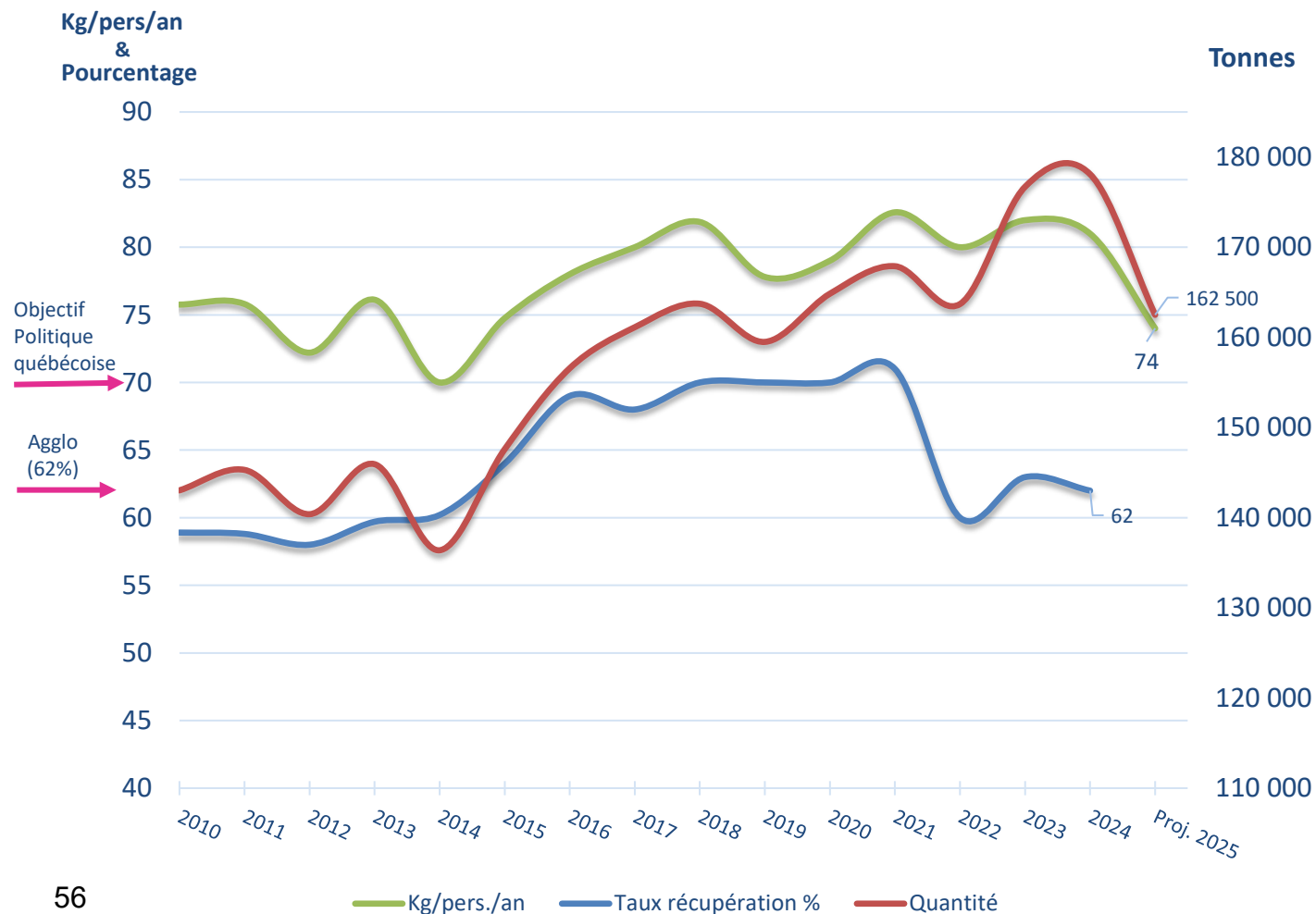
- Lente progression du taux de récupération depuis 2010 (Diminution des articles publicitaires acheminés dans les centres de tri).
- Depuis 2024, le cadre de référence utilisé pour le calcul du taux de récupération (basé sur les résultats de caractérisation à l'élimination) a été modifié, ce qui contribue en partie à la diminution observée du taux de récupération.
- Impact du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028) dans les centres de tri en raison d'une diminution du nombre d'article publicitaires acheminés.
- Déploiement progressif de la consigne élargie (contenants en aluminium) à partir de novembre 2023.
- Arrimage avec les initiatives locales de points d'apport volontaire (verre) pour une transition vers la responsabilité élargie des producteurs au 1er janvier 2025. Élargissement de la consigne aux contenants de plastique mise en place à partir du 1^{er} mars 2025.
- Depuis le 1er janvier 2025, la responsabilité de la gestion des matières recyclables a été transférée à Éco Entreprises Québec dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective.

1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération des matières organiques



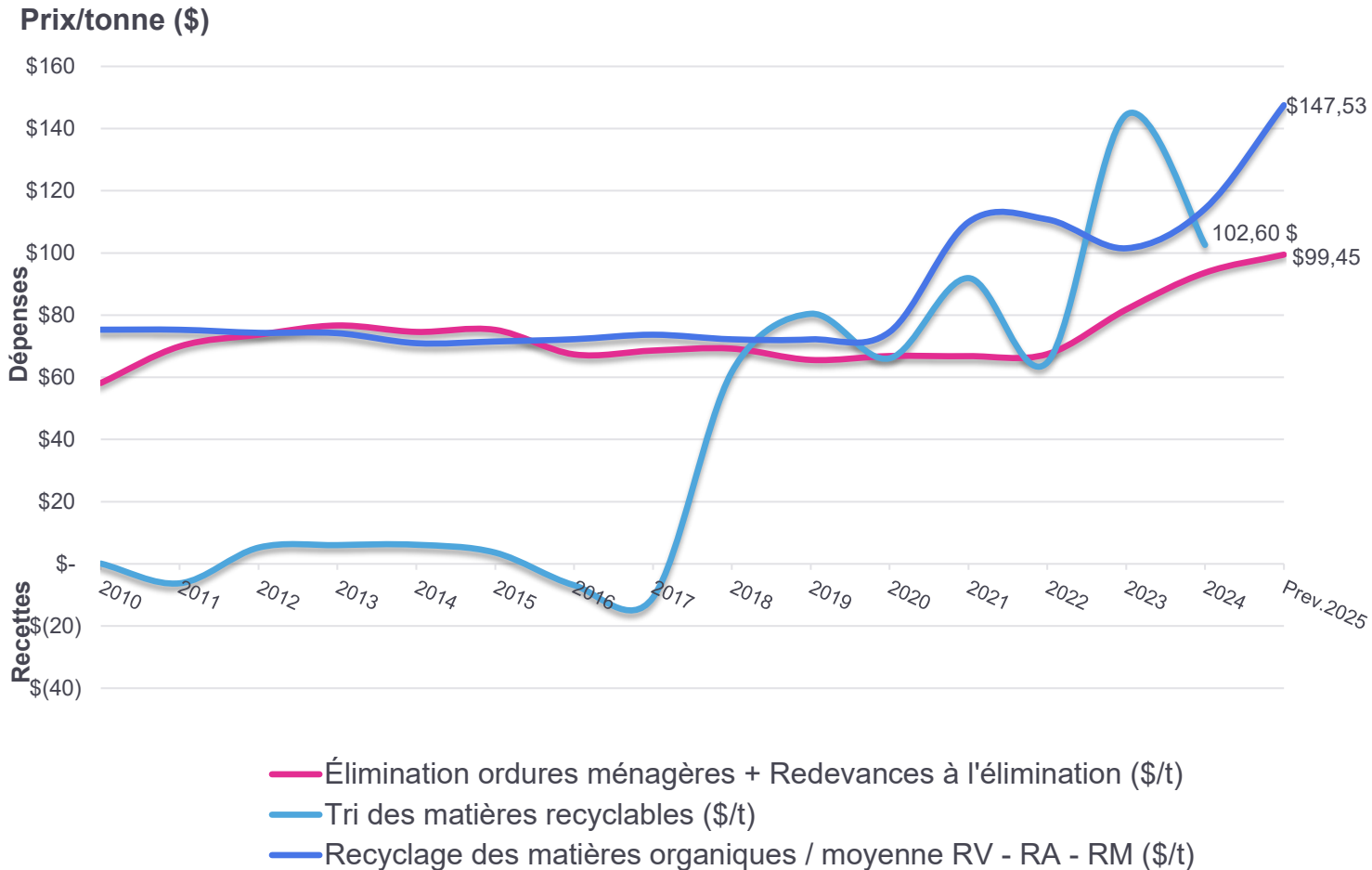
- 2015 à 2019 : Déploiement de la collecte dans les immeubles de 8 logements et moins :
 - ✓ Cette phase se traduit avec une importante hausse des matières organiques collectées et une accélération de la baisse des ordures ménagères.
- Depuis 2020 : Poursuite du déploiement dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que dans les institutions, commerces et industries assimilables (ICI). Augmentation plus graduelle des quantités collectées pendant cette phase considérant :
 - ✓ Les défis que représente cette catégorie d'immeubles sur le changement de comportement ;
 - ✓ Les changements de comportement imposés par le contexte pandémique.
- Au 31 décembre 2024, le déploiement de la phase 2 était complété à 81 % ;
- Le taux de desserte global toute catégorie d'immeuble confondue atteint 93 % à la fin 2024 ;
- 100 % de desserte prévue à la fin de 2025, incluant les immeubles de 9 et plus, les écoles (718) et les ICI (41 647).

1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération des résidus de construction, de rénovation et démolition (CRD) et encombrants valorisables



- Une diminution des résidus CRD récupérés dans les écocentres est observée :
 - ✓ Cette baisse s'explique notamment par le transfert du gypse vers l'élimination en 2024, faute de filière de valorisation ;
 - ✓ Le gypse représente 25 % des résidus CRD acheminés pour valorisation.
- Le taux global de récupération des résidus CRD est estimé à 62 %, selon la révision de la proportion des CRD dans les ordures ménagères réalisée à partir de 2022 (caractérisation RECYC-QUÉBEC 2019–2020).

1. Indicateurs clés du Service – Évolution des prix à la tonne (traitement et élimination)



- Coût total de l'enfouissement (élimination) en 2025 toujours inférieur au coût brut de valorisation des matières organiques.
- Coût total d'élimination en augmentation en raison de la hausse de la redevance à l'élimination (34 \$/t en 2025) et de l'indexation du prix des contrats d'élimination.
- Coût de valorisation des matières recyclables pris en charge par ÉEQ depuis le 1er janvier 2025.
- Performance environnementale (taux de détournement de l'enfouissement et taux de déploiement de la collecte des matières organiques) de l'agglomération qui permet de maximiser le montant de la redevance à l'élimination redistribué par le MELCCFP.
- Malgré l'entente avec ÉEQ, l'agglomération assume 100 % du coût d'enfouissement des matières recyclables non triées à la source (coût annuel estimé de l'ordre de 17 M\$). Les ordures ménagères sont encore constituées de 26 % de matières recyclables et de 38 % de matières organiques.

1. Indicateurs – Suivi des plaintes

	Inspection des aliments			Contrôle des rejets et suivi environnemental			Expertise technique (laboratoire)			Service de l'environnement		
Année	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours
2021	1 514	100 %	97 %	1 274	94 %	100 %	38	97 %	92 %	2 826	97 %	96 %
2022	1 557	100 %	93 %	820	96 %	100 %	39	97 %	97 %	2 416	98 %	97 %
2023	2 176	100 %	93 %	759	94 %	99 %	32	91 %	94 %	2 967	98 %	95 %
2024	2 345	100 %	92 %	909	94 %	98 %	43	98 %	100 %	3 297	97 %	97 %
2025	2 386	100 %	93 %	1 180	90 %	99 %	28	100 %	100 %	3 594	97 %	97 %

24h - % de plaintes prises en charge en 24 heures

10 J - % plaintes dont le retour au plaignant fait dans les 10 jours

*Ces données sont au 30 septembre de chaque année

2. Indicateurs clés — diversité en emploi — Représentation

Représentation des groupes visés par l'accès à l'égalité en emploi au 18 octobre 2025

Groupe visé	Service de l'environnement		Ville de Montréal
Femmes	153	50,16 %	39,08 %
Autochtones	0	0,00 %	0,54 %
Minorités visibles	84	27,54 %	19,69 %
Minorités ethniques	26	8,52 %	7,57 %
Personnes handicapées	1	0,33 %	0,87 %
Total ¹	305		28 458

1. Ce nombre représente le total du personnel actif visé par l'accès à l'égalité en emploi. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe.

3. Indicateurs clés — diversité en emploi — Embauche

Embauche des groupes visés par l'accès à l'égalité en emploi du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Groupe visé - du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025		
Femmes	22	55%
Autochtones	0	0%
Minorités visibles	13	32,5%
Minorités ethniques	9	22,5%
Personnes handicapées	0	0%
Total des embauches ¹	40	

Embauche et promotion de personnes de minorités visibles et ethniques.

Objectif : 33 % ;
Ville : 35 % ;
SENV : 55 %.

1. Ce nombre représente le total du personnel embauché et visé par l'accès à l'égalité en emploi. Une personne peut appartenir à plus d'un groupe.

4. Budget 2026 – Revenus et dépenses par objets

Revenus

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Autres services rendus	2 006,2	2 010,7	2 500,2	2 814,8	2 160,0	2 398,9	2 429,6
Autres revenus	-	0,2	1,5	1,2	399,4	378,4	629,2
Transferts	25 527,4	28 496,4	28 562,5	30 008,8	31 705,8	30 702,5	32 402,5
Total	27 533,6	30 507,3	31 064,2	32 824,8	34 265,2	33 479,8	35 461,3

Dépenses

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Réel comparatif 2023	Réel comparatif 2024	Prévision comparative 2025	Budget comparatif 2025	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur	23 098,4	24 896,9	25 321,5	27 278,3	29 902,7	30 498,2	31 159,6
Transport et communication	423,3	324,2	333,0	312,4	1 949,9	3 488,9	3 450,0
Services professionnels	1 264,3	393,6	580,1	399,6	897,0	809,1	681,2
Services techniques et autres	126 204,5	136 644,2	169 145,9	179 865,7	177 221,0	186 234,9	181 050,9
Location, entretien et réparation	960,6	1 314,6	1 425,4	1 632,8	3 020,9	2 988,1	1 820,4
Biens non durables	1 301,7	1 291,5	1 356,9	1 701,2	4 567,6	4 729,3	2 789,0
Biens durables	5 898,5	5 619,0	2 997,5	4 045,3	944,1	2 235,0	2 172,8
Contributions à des organismes	28,0	82,8	45,9	63,8	158,0	164,3	73,8
Autres objets	(10 108,5)	2 499,5	5 545,1	(16 983,3)	(7 731,1)	(7 731,1)	(6 544,9)
Total	149 070,8	173 066,3	206 751,3	198 315,8	210 930,1	223 416,7	216 652,8

5. Budget 2026 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

Revenus

- + 1 200 k modification de l'entente sur l'assainissement de l'atmosphère avec le MELCCFP dans le cadre de la revue d'unité ;
- + 500,0 k redevance sur l'élimination des matières résiduelles - performance relative des autres municipalités.

Dépenses

Rémunération + 676 k indexation et ajustements de la rémunération 2025 (incluant la fin de deux postes temporaires).

Services Techniques

- + 8436,8 k Traitement et élimination des matières résiduelles (nouveaux contrats, volume, coûts d'opération).

Revue d'unité

- - 6 086,7 k Contrats de collecte et transport des matières résiduelles (optimisation, contingences) ;
- - 1 320 k Écocentres (changement d'horaire), RDD (collecte itinérante) et autres ;
- - 8 611,7 k Contrats de collecte et transport des matières recyclables (optimisation, contingences, outils de collectes) (note 1).

Biens non durables + 1 300 k pour les outils de collecte des matières recyclables- entente EEQ (transfert vers EEQ) (note 1).

6. Budget 2026 – Dépenses par catégories d'emplois (a-p,)

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget comparatif 2024	Budget comparatif 2025 **	Budget 2026
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de gestion	19,6	20,6	20,6	21,6	24,6	23,6
Sous-total — Cadres	19,6	20,6	20,6	21,6	24,6	23,6
Contremaîtres	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Cols blancs	154,5	153,7	156,7	155,5	163,5	163,5
Professionnels	67,3	66,1	67,1	71,3	76,3	75,3
Cols bleus	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2
Total	249,6	248,6	252,6	256,6	272,6	270,6

** Création nouvelle équipe (14 A-P) en 2025 pour assurer le suivi des activités liées à la gestion des matières recyclables – engagement requis par l'entente signée avec ÉEQ – Dépenses couvertes par ÉEQ



Annexes

Programme décennal d'immobilisations 2026-2035

1. PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PDI 2026-2035 : 110,9 M\$

- Au net, un montant de 110,9 M\$ sera à la charge des contribuables, soit 100 % du PDI planifié
- 31,3 M\$ (28 %) des investissements prévus par le Service relèvent du conseil municipal
- 79,6 M\$ (72 %) relèvent du conseil d’agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2026-2030			Total 2031-2035			Total 2026-2035		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	22 494,0	46 386,0	68 880,0	8 839,0	33 214,0	42 053,0	31 333,0	79 600,0	110 933,0
Source de financement externe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant à la charge des contribuables	22 494,0	46 386,0	68 880,0	8 839,0	33 214,0	42 053,0	31 333,0	79 600,0	110 933,0

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ N° PROGRAMME DIRECTION			Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PDI 2026-2035		
				2021	2022	2023	2024	2025	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035
Environnement	50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnages de la qualité de l'air	A	156,0	346,0	172,0	9,9	150,0	300,0	250,0	550,0
	50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	929,0	504,0	394,0	768,9	1 208,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0
	52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	-	-	4 195,0	5 666,0	9 861,0
	55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	46,0	102,0	27,0	107,3	100,0	500,0	500,0	1 000,0
	55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	535,0	441,0	522,0	484,1	735,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0
Total :				1 666,0	1 393,0	1 115,0	1 370,2	2 193,0	14 918,0	18 044,0	32 962,0

3. Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2026-2035 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Avant 2026	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total 2026-2035	Total 2026-2035	Total 2026-2035
Environnement	50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	111 101,0	637,0	-	637,0	-	637,0
	50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	611,0	5 905,0	836,0	6 741,0	-	6 741,0
	50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	A	335,0	7 237,0	335,0	7 572,0	-	7 572,0
	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A/M	14 843,0	437,0	-	437,0	-	437,0
	51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	117 266,0	5 204,0	93,0	5 297,0	-	5 297,0
	51515	Conception et construction d'écocentres	A	216,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0	-	47 256,0
	52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	M	1 600,0	10 031,0		10 031,0	-	10 031,0
Total :				245 972,0	53 962,0	24 009,0	77 971,0	-	77 971,0

4. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ No PROJET DIRECTION			PDI 2026-2035 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PDI 2026-2035 (net)
Environnement	50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	637,0					637,0
	50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	6 741,0					6 741,0
	50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	7 572,0					7 572,0
	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	437,0					437,0
	51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	5 297,0					5 297,0
	51515	Conception et construction d'écocentres	47 256,0					47 256,0
	52500	Outils de collecte des matières résiduelles (optimisation des collectes d'ordures)	10 031,0					10 031,0
Total :			77 971,0	-	-	-	-	77 971,0

5. Écart entre le PDI 2025-2034 et le PDI 2026-2035 sur 10 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2025-2034 (brut)								PDI 2026-2035 (brut)								Écart total	Explications
		2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	Total 2030-2034	Total	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2026-2030	Total 2031-2035	Total		
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	1 730,0	472,0	100,0	178,0	52,0	2 532,0	86,0	2 618,0	76,0	100,0	178,0	52,0	231,0	637,0	-	637,0	(1 981,0)	Projet terminé en 2025
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations de qualité de l'air	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0	100,0	50,0	50,0	50,0	50,0	300,0	250,0	550,0	(50,0)	
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	400,0	683,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 983,0	1 967,0	6 950,0	683,0	1 300,0	1 300,0	1 305,0	1 317,0	5 905,0	836,0	6 741,0	(209,0)	Ajustement des hypothèses en fonction des besoins (retranchement année 2025).
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	1 208,0	675,0	645,0	670,0	670,0	3 868,0	3 575,0	7 443,0	685,0	645,0	670,0	670,0	695,0	3 365,0	3 625,0	6 990,0	(453,0)	Complétion des travaux d'implantation du laboratoire d'olfactométrie
50035	Agrandissement du bâtiment adm. du CESM/Relocalisation des unités du service de l'ENV du 827 Crémazie	168,0	288,0	252,0	-	-	708,0	1 963,0	2 671,0	-	-	807,0	3 083,0	3 347,0	7 237,0	335,0	7 572,0	4 901,0	Révision des besoins et de la planification des travaux
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	1 095,0	-	-	-	-	1 095,0	-	1 095,0	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 095,0)	Fin du déploiement
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	5 773,0	346,0	171,0	159,0	159,0	6 608,0	1 847,0	8 455,0	287,0	150,0	-	-	-	437,0	-	437,0	(8 018,0)	Fin des travaux de réhabilitation environnementale
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	14 895,0	-	78,0	103,0	191,0	15 267,0	145,0	15 412,0	4 597,0	261,0	103,0	191,0	52,0	5 204,0	93,0	5 297,0	(10 115,0)	Avancement des travaux de construction; fin prévue début 2026. Coût du projet demeure inchangé
51515	Conception et construction d'écocentres	412,0	3 820,0	6 267,0	1 712,0	1 776,0	13 987,0	548,0	14 535,0	-	2 519,0	7 314,0	964,0	13 714,0	24 511,0	22 745,0	47 256,0	32 721,0	Révision et planification des travaux pour 2 nouveaux écocentres
52100	Protection du parc immobilier	-	-	-	4 958,0	5 000,0	9 958,0	9 990,0	19 948,0	234,0	961,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 195,0	5 666,0	9 861,0	(10 087,0)	Revue à la baisse des décaissements du programme.
52500	Outils de collecte des matières résiduelles - optimisation des collectes d'ordures	1 602,4	1 690,4	3 190,0	-	-	6 482,8	66,0	6 548,8	1 690,0	2 791,0	3 150,0	2 400,0	-	10 031,0	-	10 031,0	3 482,2	Ajout du budget pour les besoins de 2028 et 2029 (retranchement année 2025)
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0	-	
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	5 814,0	7 849,0	13 663,0	990,0	1 224,0	1 379,0	1 469,0	1 496,0	6 558,0	8 003,0	14 561,0	898,0	Ajustement des hypothèses de remplacement des bacs (bacs qui arrivent en fin de vie).
Total		28 268,4	9 131,4	13 377,0	10 609,0	10 767,0	72 152,8	28 786,0	100 938,8	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0	9 994,2	
Source de financement externe		2 936,0	92,0				3 028,0		3 028,0						-		-	(3 028,0)	
Total des investissements nets		25 332,4	9 039,4	13 377,0	10 609,0	10 767,0	69 124,8	28 786,0	97 910,8	9 442,0	10 101,0	16 051,0	11 284,0	22 002,0	68 880,0	42 053,0	110 933,0	13 022,2	

6. Impacts sur le budget de fonctionnement

Optimisation des collectes

La réussite d'une telle mesure repose sur l'adhésion de la population. Un budget conséquent doit donc être alloué à des campagnes de communication et de sensibilisation afin d'encourager les changements de comportements nécessaires. L'optimisation de la fréquence de collecte des matières résiduelles vise principalement à inciter à la réduction à la source et aussi au bon geste de tri des matières organiques et recyclables. Le type et niveau de service s'ajusteront en fonction des besoins réels. À terme, la Ville bénéficiera aussi d'un meilleur contrôle des coûts de collecte/transport et d'enfouissement.

Centres de traitement

L'impact de décalage de la réception provisoire du centre de traitement des matières organiques est estimé à 2,2 M\$ pour 2026 et 3,0 M\$ récurrent à partir de 2027 en raison de la hausse des coûts d'opérations pour le centre de traitement des matières organiques de Montréal-Est. Plusieurs impacts financiers proviennent d'ajustements dus à l'inflation, tandis que d'autres proviennent directement des conséquences sur les opérations de l'entente conclue en mai 2023.

7. Impacts sociaux et mesures de mitigation

Appréhension de nuisances causée par l'implantation de centres de traitement des matières organiques

Mesure de mitigation

- Comités de suivi en place depuis plusieurs années impliquant les parties prenantes concernées ;
- Intégration des recommandations faites, en réponse aux consultations publiques réalisées ;
- Système en place pour des entrées/sorties des camions et bâtiment en pression négative ;
- Système de lavage des roues de camions dans le bâtiment ;

7. Impacts sociaux et mesures de mitigation

Appréhension de nuisances causée par l'implantation de centres de traitement des matières organiques

Mesure de mitigation (suite)

- Redondance dans les systèmes de traitement de l'air et captage à la source (espaces fermés) ;
- Limites de détection d'odeurs fixées en limite de propriété et non au premier récepteur ;
- Certification LEED Or des installations ;
- Compost de qualité BNQ Grade A (sans restriction d'usage) ;
- Établissement d'un plan de communication en partenariat avec le Service des communications.

8. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

- Concernant le plan d'action du Service de l'environnement en accessibilité universelle, quelques indicateurs ont été élaborés, les responsables des actions à mettre en mouvement en 2026 ont été identifiés et un panier d'idées pour chaque action ciblée a été préparé.
- Les infrastructures en développement ou en construction disposeront d'accès universels (écocentres et centres de traitement des matières organiques). Des mesures ont été réalisées dans les infrastructures déjà construites.

9. Liste des acronymes

- **AO** : Appel d'offres ;
- **A.P.** : Année-personne ;
- **ASPC** : Agence de santé publique du Canada ;
- **CDN-NDG** : Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce ;
- **CEAEQ** : Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec ;
- **CESM** : Complexe environnemental de Saint-Michel ;
- **CIA** : Comité interne en alimentation ;
- **CMM** : Communauté métropolitaine de Montréal ;
- **CCN** : Conseil canadien des normes ;
- **CRD** : Résidus de construction, rénovation et démolition ;
- **CSAM** : conseil du système alimentaire montréalais ;
- **CUU** : contenant à usage unique ;
- **C.T.** : Collecte transport ;
- **CTMO** : Centres de traitement des matières organiques ;
- **DA** : Directeurs d'arrondissement ;
- **DEP** : Division de l'eau potable ;
- **DRSP** : Direction régionale de la santé publique ;

9. Liste des acronymes (suite)

- **EBI** : Entreprise de recyclage et gestion des matières recyclables ;
- **ECCC** : Environnement et Changement climatique Canada ;
- **GDC** : Gestion demandes citoyens.
- **GMR** : Gestion des matières résiduelles ;
- **H₂S** : Sulfure d'hydrogène ;
- **ISÉ** : Information, sensibilisation et éducation ;
- **ISO** : Organisation internationale de normalisation ;
- **MAPAQ** : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- **MELCCFP** : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs ;
- **MTQ** : ministère des Transports du Québec ;
- **NOX** : Oxyde d'azote ;
- **OGD** : Organisme de gestion désigné ;
- **PDGMR** : Plan de gestion des matières résiduelles ;
- **RCG** : Règlement du conseil d'agglomération ;
- **REP** : Responsabilité élargie des producteurs ;
- **RNSPA** : Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique ;
- **RSC** : Rebutis Solides Canadiens (Groupe Tiru) ;

9. Liste des acronymes (suite)

- **RSMA** : Réseau de suivi du milieu aquatique ;
- **RSQA** : Réseau de surveillance de la qualité de l'air ;
- **SAM** : Système alimentaire montréalais ;
- **SENV** : Service de l'Environnement.
- **SGPI** : Service de la gestion et planification immobilière ;
- **SIGMR** : Système d'information de Gestion des matières résiduelles ;
- **SIVT** : Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- **SPSPO** : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle ;
- **SSME** : Santé, sécurité, mieux-être ;
- **STI** : Systèmes de transport intelligents ;
- **VG** : Vérificateur général.



Coordonnées

Service de l'environnement
801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

M. Roger Lachance
Directeur
Roger.lachance@montreal.ca